



ACUFC



**RNFJ**  
RÉSEAU NATIONAL  
DE FORMATION  
EN JUSTICE

# **ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE DES PROFESSIONNEL·LES DE LA JUSTICE DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE**

Données démographiques 2021  
Juillet 2025

Recherche menée par DPM Research pour le  
Réseau national de formation en justice (RNFJ),  
Association des collèges et universités de la  
francophonie canadienne (ACUFC)

---

# TABLE DE MATIÈRES

Sujet	Page
Objectifs	3
Méthodologie	4
Langues	5
Potentiel linguistique	6
Professions analysées	7
Portrait global	8
Les juges	10
Les avocat·es	14
Les juges de paix et les officier·ères de la justice	18
Les commis·es des services judiciaires	22
Les sténographes judiciaires, les transcritteur·rices médicaux·les et le personnel assimilé	26
Les shérifs et les huissier·ères de justice	30
Les technicien·nes juridiques	34
Les adjoint·es administratif·ves juridiques	38
Les officier·ères de direction des services de police	42
Les policier·ères	46
Les agent·es de services correctionnels	50
Les agent·es de probation	54
Les agent·es d'application des règlements	58
Sommaire des tendances	62

---

---

# OBJECTIFS

Le Réseau national de formation en justice (RNFJ), dont les activités sont coordonnées par le secrétariat national de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), a retenu les services de DPM Research pour effectuer une mise à jour de l'analyse démographique des professionnel·les de la justice au Canada (hors Québec) réalisée en 2019. À l'époque, cette analyse s'appuyait sur les données du Recensement de 2016. La présente mise à jour repose sur les données du Recensement de 2021.

L'objectif principal de cette mise à jour est de dresser un profil linguistique des professionnel·les de la justice hors Québec en considérant les facteurs suivants :

- La capacité de ces personnes à fonctionner dans les deux langues officielles;
- La mesure dans laquelle ces personnes utilisent le français dans leur milieu de travail.

Cette recherche est rendue possible grâce à un financement du ministère de la Justice du Canada dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles.

---

# MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport contient un aperçu de la situation des professionnel·les de la justice en 2021. Les analyses présentées ont été élaborées en utilisant une demande de données personnalisées soumise à Statistique Canada. Treize professions de la justice, identifiées à l'aide de la Classification nationale des professions (CNP), ont été prises en compte.

La population de référence est composée des personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé au moins une fois depuis le 1er janvier 2020, et ce, quelle que soit leur situation d'activité au cours de la première semaine du mois de mai 2021. Cette population de référence est différente de la « population active », qui est déterminée en utilisant la situation d'activité (personnes occupées, chômeur·ses) de la population âgée de 15 ans et plus lors de la première semaine du mois de mai 2021.

Il convient de noter que Statistique Canada arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5 à des fins de confidentialité. Certains tableaux dans cette étude indiquent qu'on ne retrouve aucun·e professionnel·le dans certaines catégories. Cela peut signifier qu'il y en a quelques-un·es, mais un nombre plus petit que 5. De plus, l'exactitude des croisements de variables dépend aussi du nombre d'individus compris dans chaque catégorie.

---

# LANGUES (DÉFINITIONS)

## Dans ce rapport, nous présentons pour chaque profession :

- Le nombre total de professionnel·les toutes langues confondues;
- Le nombre de professionnel·les étant des francophones selon la connaissance des langues officielles (CLO), qui inclut ceux qui parlent français seulement et ceux qui parlent français et anglais;
- Le nombre de professionnel·les francophones qui utilisent le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail.

## Connaissance des langues officielles:

- Représente la capacité d'une personne à soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais ou dans une aucune de ces deux langues;
- Est une indication de la capacité éventuelle d'une personne à travailler dans un milieu bilingue ou francophone;
- Repose sur une autoévaluation des compétences linguistiques, qui ne mesure pas la maîtrise de la langue dans un cadre professionnel, la connaissance de la terminologie spécialisée propre à certaines professions ni la capacité de rédaction.

## Utilisation du français en milieu de travail

Les individus qui parlent le français au moins régulièrement en milieu de travail comprennent les personnes qui, en milieu de travail, parlent :

- Uniquement le français (aucune autre langue n'est utilisée);
- Souvent le français (une langue autre que le français est utilisée régulièrement);
- Le français aussi souvent qu'une autre langue;
- Régulièrement le français (une langue autre que le français est utilisée souvent).

Note méthodologique : la première langue officielle parlée (PLOP) est souvent utilisée dans des données publiques sur les caractéristiques démographiques de la population canadienne, car cette variable est fondée sur une méthode établie dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles*. Cependant, cette variable sous-estime le nombre de locuteur·rices du français dans une communauté, puisqu'elle exclut des personnes qui sont capables de soutenir une conversation en français ou qui utilisent régulièrement ou souvent le français au travail. Dans le cadre d'une analyse du marché du travail, la PLOP ne permet de mesurer qu'un nombre minimal de francophones.

---

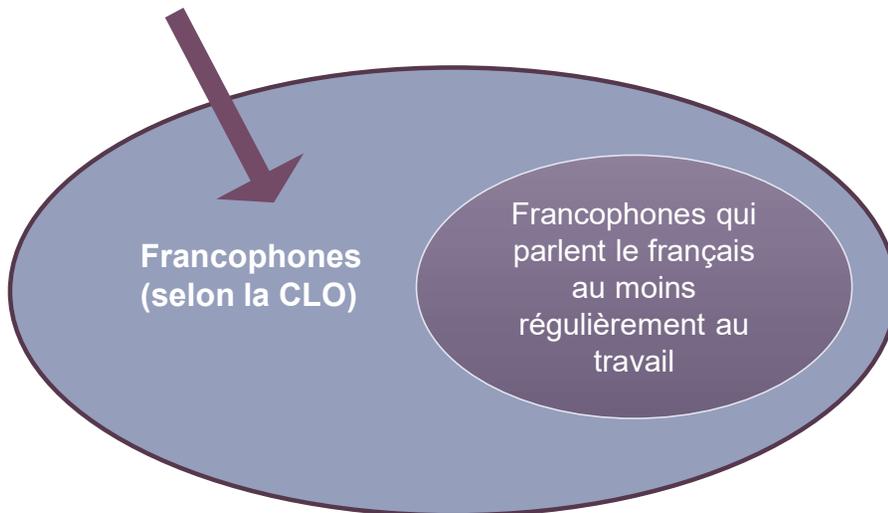
# POTENTIEL LINGUISTIQUE

**Définition** : le potentiel linguistique représente le bassin de main-d'œuvre susceptible de travailler en français, c'est-à-dire les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français, mais qui n'utilisent pas cette langue de façon régulière dans le cadre de leur travail. Cet indicateur mesure le potentiel inexploité que recèle cette main-d'œuvre pour améliorer l'offre de services en français, celle-ci étant composée de professionnels qui, selon leur niveau de maîtrise du français, seraient en mesure de travailler dans cette langue. Par exemple, un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun professionnel capable de soutenir une conversation en français n'utilise cette langue au travail. Ces personnes ont donc le potentiel d'augmenter l'offre de services en français.

**Formule de calcul :**

$$\left[ 1 - \left( \frac{\text{Nombre de francophones qui parlent le français au moins régulièrement au travail}}{\text{Nombre de francophones (selon la CLO)}} \right) \right] \times 100$$

## Potentiel linguistique



## Limites du calcul

Pour exercer certaines professions, il est souvent essentiel de posséder une excellente maîtrise du français, par exemple dans le domaine de la justice. La CLO est utilisée pour calculer le potentiel linguistique. Cependant, la CLO repose sur une autoévaluation des compétences linguistiques et de la capacité à soutenir une conversation en français, qui peuvent ne pas être d'un niveau suffisant pour répondre aux exigences réelles de la prestation de services dans le secteur de la justice. Selon la profession et le contexte, la nécessité de posséder une excellente maîtrise du français ne peut être sous-estimée, surtout lorsque la sécurité ou la liberté d'un individu est en jeu.

---

# PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE AU CANADA (HORS QUÉBEC) SELON LES CODES CNP

Ce rapport présente les caractéristiques démographiques des professions suivantes :

- 4111 – juges;
- 4112 – avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec);
- 1227 – juges de paix et officiers/officières de justice;
- 1416 – commis des services judiciaires;
- 1251 – sténographes judiciaires, transcripteurs médicaux/transcriptrices médicales et personnel assimilé;
- 4421 – shérifs et huissiers/huissières de justice;
- 4211 – techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé;
- 1242 – adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques;
- 4423 – agents/agentes d'application de règlements municipaux et autres agents/agentes de réglementation, n. c. a.;
- 0431 – officiers/officières de direction des services de police;
- 4311 – policiers/policières (sauf cadres supérieurs);
- 4422 – agents/agentes de services correctionnels;
- 4155 – agents/agentes de probation et de libération conditionnelle et personnel assimilé.

## Limites de la catégorisation selon la CNP

Les regroupements de professions aux fonctions distinctes sous un même code, les rôles qui varient selon les provinces ou les territoires ainsi que la diversité des appellations de postes sont des éléments qui peuvent porter à confusion. Ces éléments peuvent nuire à la lecture des données et à l'analyse sectorielle. Lorsque plusieurs appellations de postes ou responsabilités sont amalgamées dans une seule catégorie, cela peut affecter la clarté des constats et la capacité de cibler les besoins de main-d'œuvre.

---

---

# PORTRAIT GLOBAL DES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE HORS QUÉBEC

Le nombre total de professionnel·les du secteur de la justice au Canada hors Québec a augmenté entre 2016 et 2021. Toutefois, le nombre de professionnel·les francophones qui utilisent le français au moins régulièrement au travail est moins élevée en 2021, représentant 30,6 % des francophones comparativement à 37,3 % des francophones en 2016.

	2016	2021
Nombre de professionnel·les du secteur de la justice au Canada hors Québec	247 865	268 115
Nombre total des professionnel·les francophones (selon la CLO)	38 190	39 630
Pourcentage des professionnel·les francophones	15,4 %	14,7 %
Nombre total des professionnel·les francophones qui utilisent le français au moins régulièrement au travail	14 230	12 120
Pourcentage des professionnel·les francophones qui utilisent le français au moins régulièrement au travail	37,3 %	30,6 %

---

# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE HORS QUÉBEC

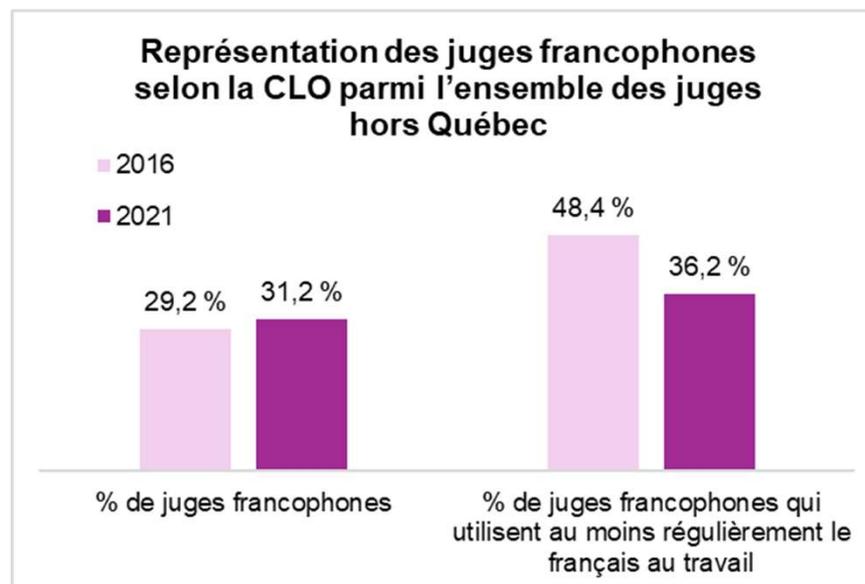
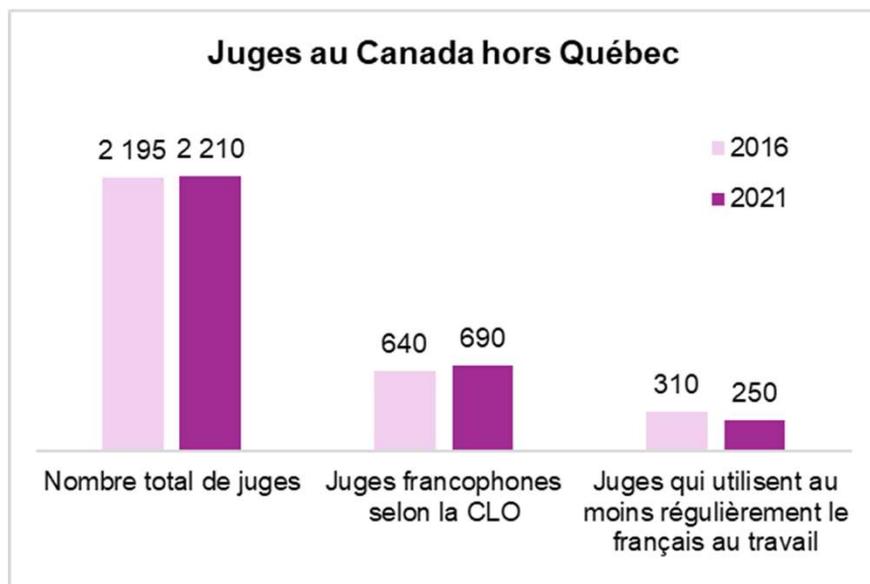
En 2021, les professionnel·les de la justice qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentré·es géographiquement : 65 % d'entre eux/elles demeurent en Ontario, tandis que 56 % de ces professionnel·les francophones habitent dans cette province, et 21 % d'entre eux/elles demeurent au Nouveau-Brunswick, tandis qu'environ 9 % de ces professionnel·les francophones habitent dans cette province.

Province ou territoire	Professionnel·les de la justice toutes langues confondues		Professionne·les de la justice francophones selon la CLO		Professionnel·les de la justice qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	3 230	1,2 %	315	0,8 %	40	0,3 %
PE	1 045	0,4 %	210	0,5 %	20	0,2 %
NS	8 390	3,1 %	1 300	3,3 %	240	2,0 %
NB	6 230	2,3 %	3 410	8,6 %	2 555	21,1 %
ON	137 270	51,2 %	22 300	56,3 %	7 825	64,6 %
MB	11 310	4,2 %	1 425	3,6 %	250	2,1 %
SK	10 290	3,8 %	890	2,2 %	105	0,9 %
AB	38 095	14,2 %	4 110	10,4 %	525	4,3 %
BC	50 485	18,8 %	5 310	13,4 %	480	4,0 %
Territoires (3)	1 770	0,7 %	360	0,9 %	80	0,7 %
Total	268 115	100,0 %	39 630	100,0 %	12 120	100,0 %

# LES JUGES

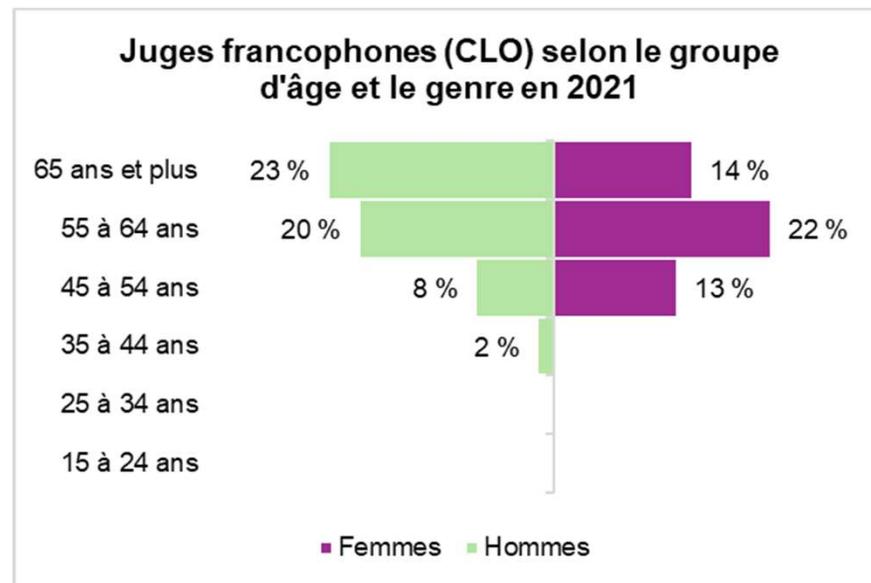
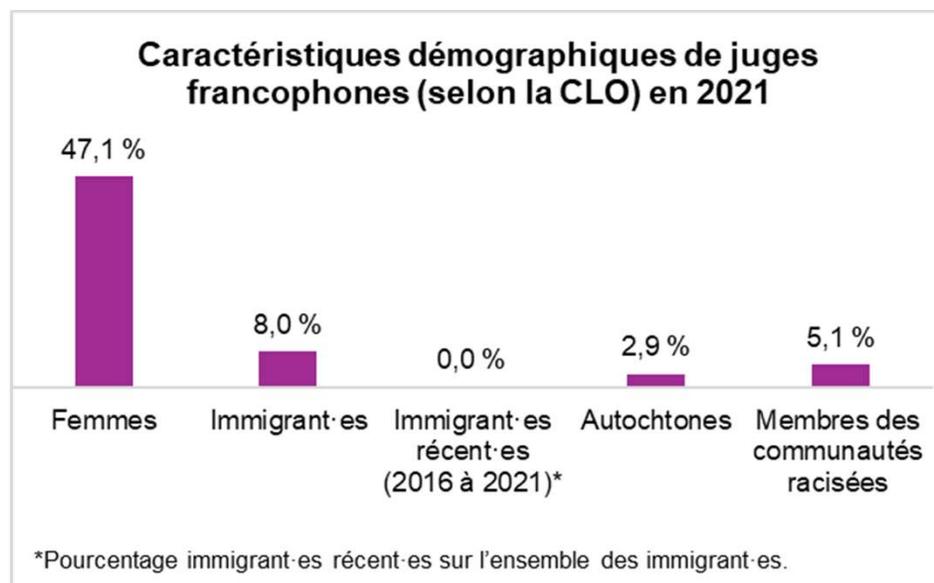
*Le groupe professionnel « juges » inclut ceux qui entendent des causes en matière civile ou criminelle et qui rendent la justice devant les tribunaux. Ils/elles président des cours de nomination fédérale et de nomination provinciale. Il s'agit par exemple des juges de la Cour fédérale, des juges des cours d'appel et des juges des cours supérieures des provinces et territoires.*

Le nombre de juges francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 640 en 2016 à 690 en 2021. En 2021, les juges francophones selon la CLO représentaient 31 % de tous/toutes les juges (hors Québec). Environ 36 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 48 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES JUGES FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 47 % des juges francophones étaient des femmes, 8 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 3 % étaient des Autochtones et 5 % appartenaient à une communauté racisée . Les femmes étaient surreprésentées dans les groupes d'âge de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans en 2021. Si la tendance actuelle se poursuit, la profession pourrait être composée majoritairement de femmes à l'avenir.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES JUGES

En 2021, les juges qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement, 60 % d'entre eux/elles demeurant en Ontario, tandis que 45 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province. Aucun juge n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Saskatchewan et dans les territoires.

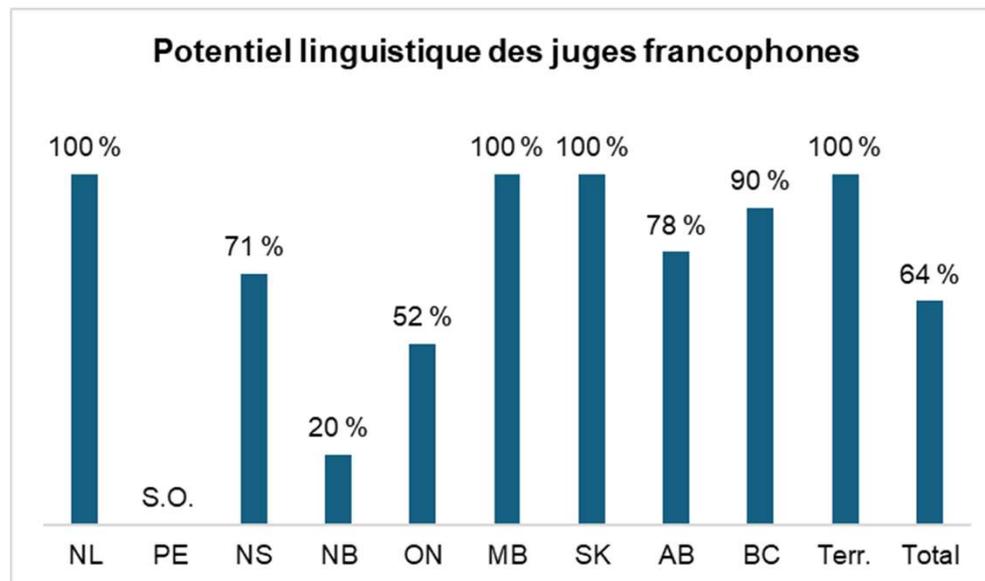
Province ou territoire	Juges, toutes langues confondues		Juges francophones selon la CLO		Juges qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	60	2,7 %	10	1,4 %	-	-
PE	-	-	-	-	-	-
NS	130	5,9 %	35	5,1 %	10	4,0 %
NB	85	3,8 %	75	10,9 %	60	24,0 %
ON	910	41,2 %	310	44,9 %	150	60,0 %
MB	130	5,9 %	20	2,9 %	-	-
SK	130	5,9 %	35	5,1 %	-	-
AB	310	14,0 %	90	13,0 %	20	8,0 %
BC	415	18,8 %	105	15,2 %	10	4,0 %
Territoires (3)	40	1,8 %	10	1,4 %	-	-
Total	2 210	100,0 %	690	100,0 %	250	100,0 %

**Note méthodologique:** Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES JUGES

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 64 % des juges francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

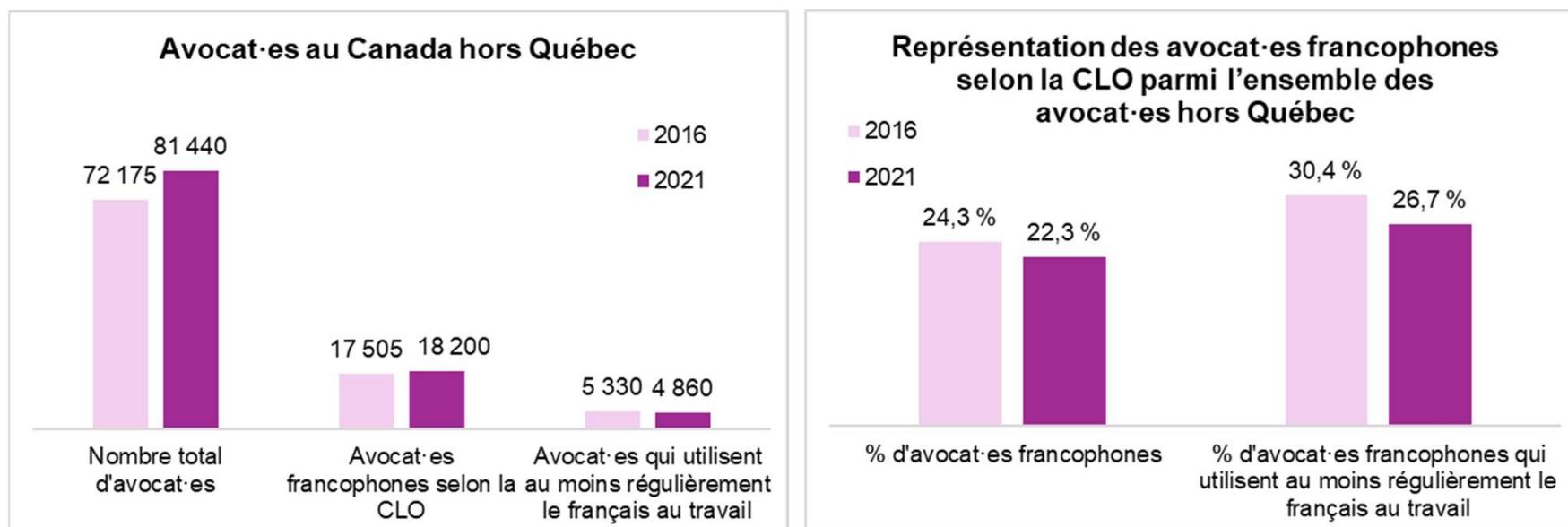


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre de juges francophones est très faible, comme à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et dans les territoires. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnels francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S.O. apparaît dans le graphique.

# LES AVOCAT·ES

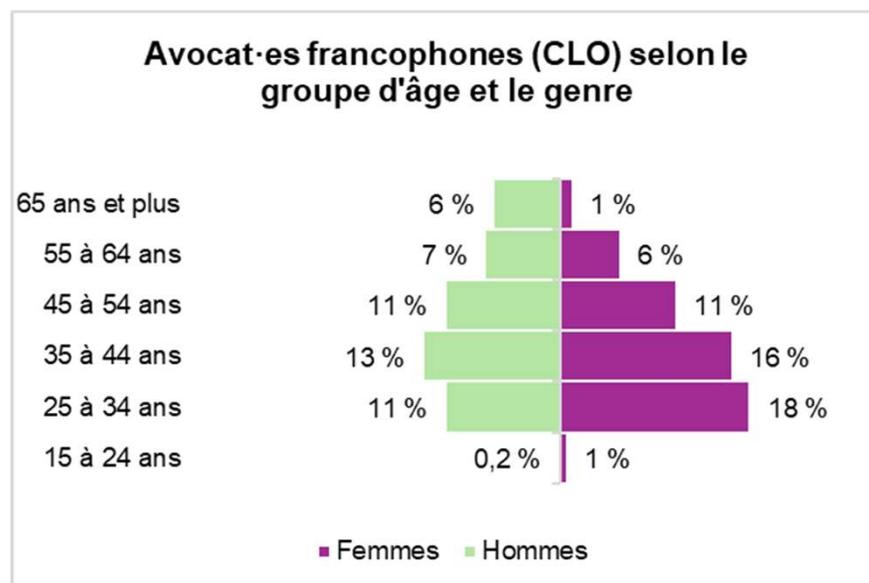
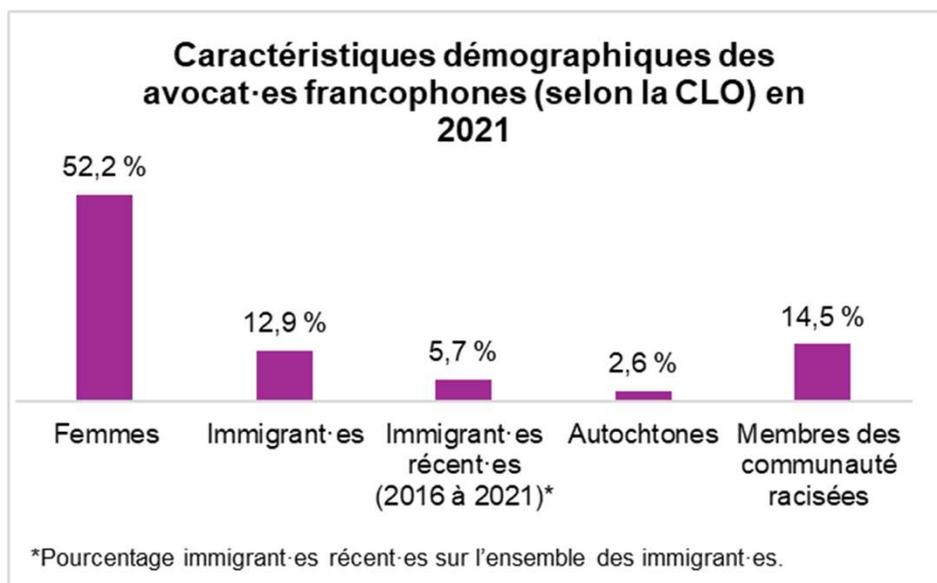
Ce groupe de la CNP comprend les avocat·es ainsi que les stagiaires en droit. Les notaires publics qui ne sont pas des avocats sont exclu·es de ce groupe. Les avocat·es peuvent être des travailleurs·ses autonomes ou travailler dans des cabinets juridiques. Par ailleurs, ils/elles peuvent travailler dans les administrations fédérale, provinciales et municipales, ou ils/elles peuvent être au service de différentes entreprises.

Le nombre d'avocat·es francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 17 505 en 2016 à 18 200 en 2021. En 2021, les avocat·es francophones selon la CLO représentaient 22 % de tous/toutes les avocat·es (hors Québec). Environ 27 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 30 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES AVOCAT-ES FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 52 % des avocat·es francophones étaient des femmes, 13 % étaient des immigrant·es (de ceux-ci, près de 6 % étaient des immigrant·es récent·es), 3 % étaient des Autochtones et 15 % appartenait à une communauté racisée . Les femmes étaient surreprésentées dans les groupes d'âge de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans en 2021. Si la tendance actuelle se poursuit, la profession pourrait être composée majoritairement de femmes à l'avenir.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCAT-ES

En 2021, les avocat·es qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentré·es géographiquement, 72 % d'entre eux/elles demeurant en Ontario, tandis que 62 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province.

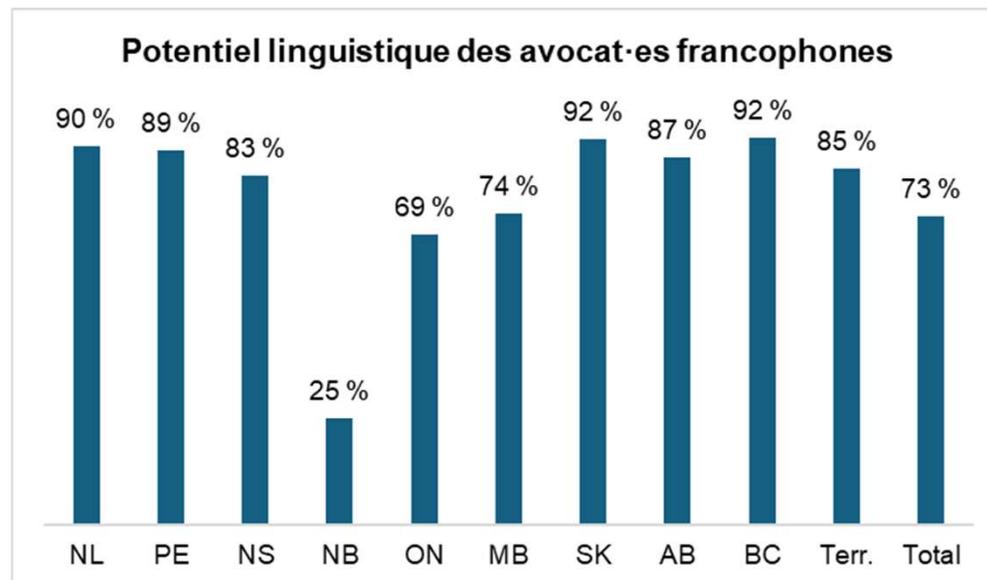
Province ou territoire	Avocat·es, toutes langues confondues		Avocat·es francophones selon la CLO		Avocat·es qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	750	0,9 %	150	0,8 %	15	0,3 %
PE	280	0,3 %	90	0,5 %	10	0,2 %
NS	2 210	2,7 %	555	3,0 %	95	2,0 %
NB	1 485	1,8 %	875	4,8 %	655	13,5 %
ON	46 125	56,6 %	11 270	61,9 %	3 490	71,8 %
MB	2 440	3,0 %	445	2,4 %	115	2,4 %
SK	1 970	2,4 %	300	1,6 %	25	0,5 %
AB	10 970	13,5 %	1 790	9,8 %	225	4,6 %
BC	14 885	18,3 %	2 595	14,3 %	210	4,3 %
Territoires (3)	325	0,4 %	130	0,7 %	20	0,4 %
Total	81 440	100,0 %	18 200	100,0 %	4 860	100,0 %

Note méthodologique: Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES AVOCAT·ES

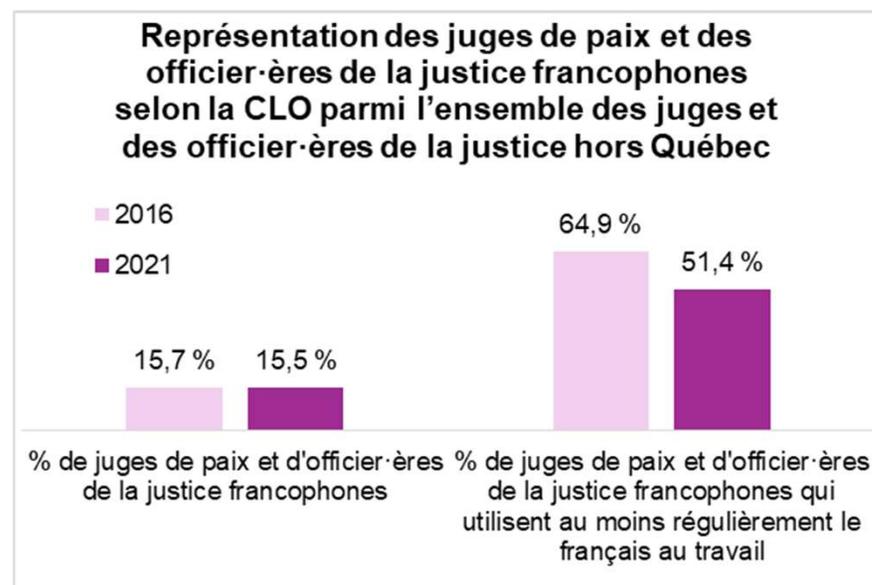
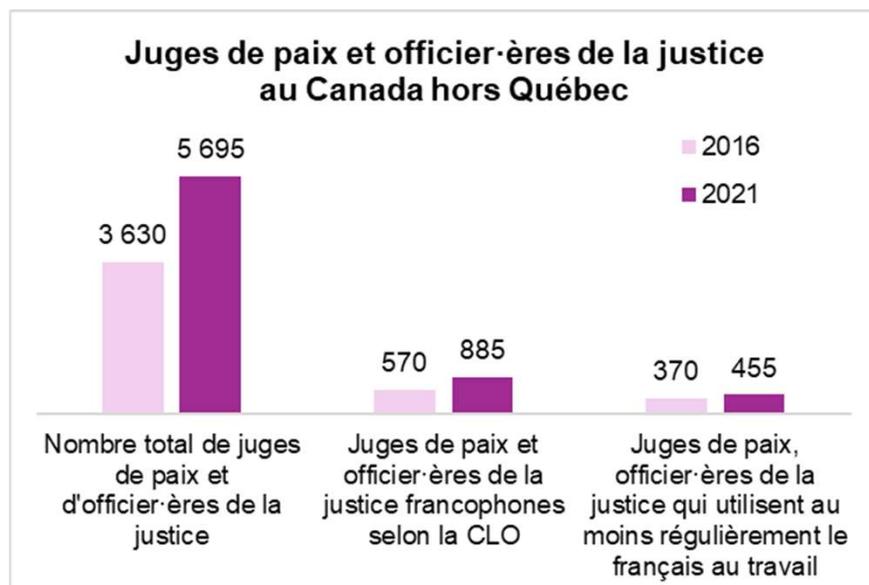
Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 73 % des avocat·es francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire.



# LES JUGES DE PAIX ET LES OFFICIER-ÈRES DE LA JUSTICE

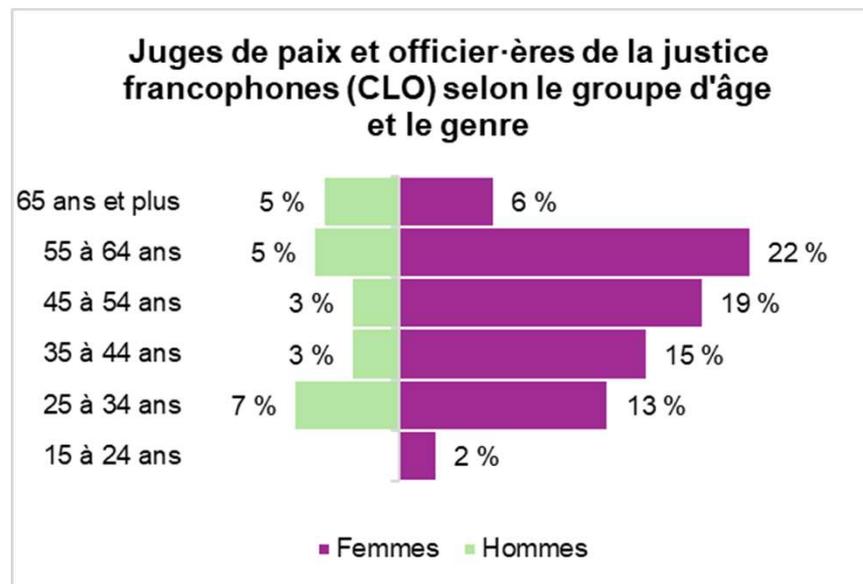
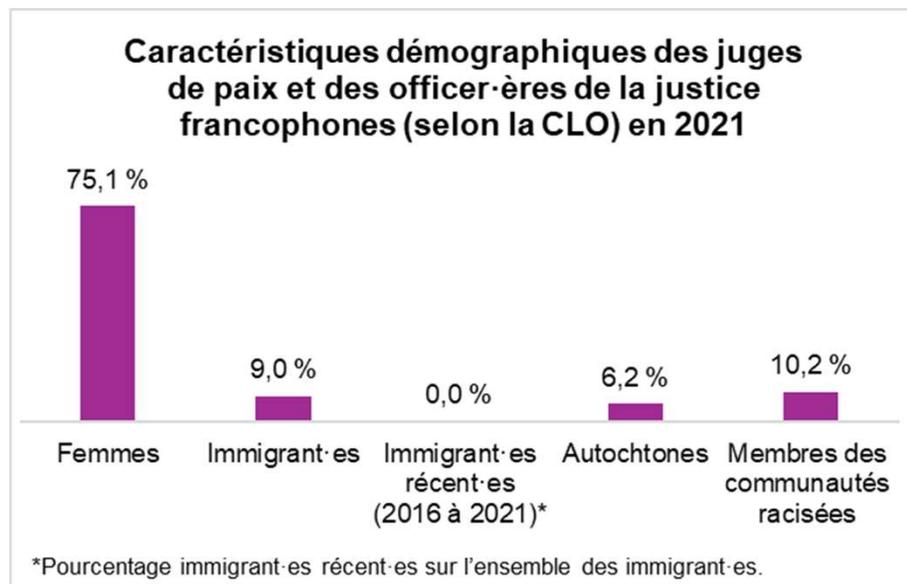
*Ce code CNP regroupe deux types de professions : les juges de paix et les officier-ères de la justice. Les officier-ères de la justice, coordonnent les tâches administratives et les formalités des tribunaux, comme fixer les dates des procès et surveiller les dossiers de la cour. Ce groupe de professionnel·les inclut, par exemple, les coordonnateur·rices de procès, les administrateur·rices d'un tribunal et les registraires. Les juges de paix président des audiences de cautionnement, ils/elles peuvent, entre autres, délivrer des assignations, des citations à comparaître et des mandats d'arrêt.*

Le nombre de juges de paix et d'officier-ères de la justice francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 570 en 2016 à 885 en 2021. En 2021, les juges de paix et officier-ères de la justice francophones selon la CLO représentaient 16 % de tous les juges de paix et officier-ères de la justice (hors Québec). Environ 51 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 65 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES JUGES DE PAIX ET DES OFFICIER·ÈRES DE LA JUSTICE FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 75 % des juges de paix et des officier·ères de la justice francophones étaient des femmes, 9 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 6 % étaient des Autochtones et 10 % appartenaient à une communauté racisée . Dans les faits, on observe une proportion plus élevée de femmes dans tous les groupes d'âge.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES JUGES DE PAIX ET DES OFFICIER-ÈRES DE LA JUSTICE

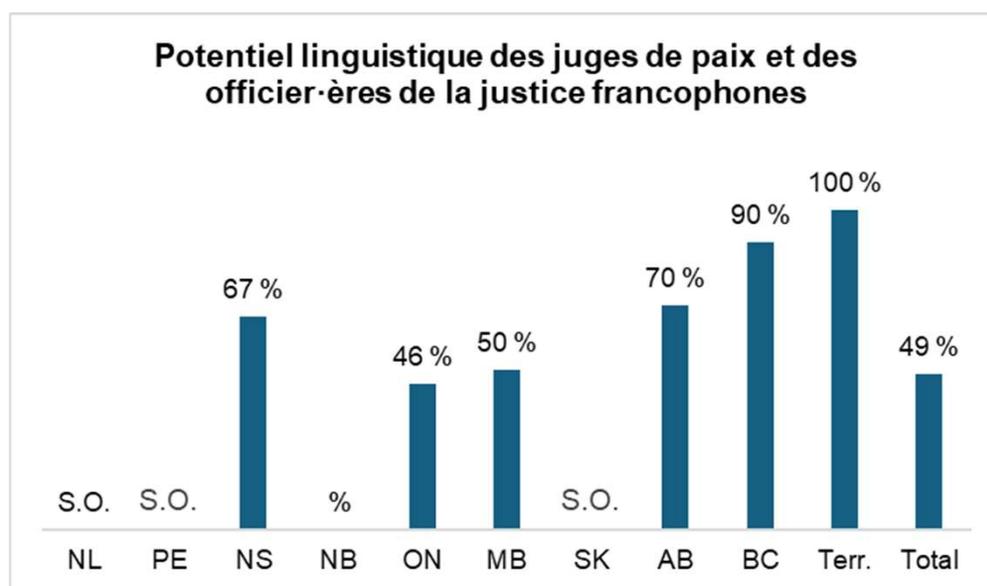
En 2021, les juges de paix et les officier-ères de la justice qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement, 67 % de ceux-ci demeurant en Ontario, tandis que 63 % de ces professionnels qui parlent français habitent dans cette province. Aucun juge de paix ou officier-ère de la justice n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan ou dans les territoires.

Province ou territoire	Juges de paix et officier-ères de justice, toutes langues confondues		Juges de paix et officier-ères de justice francophones selon la CLO		Juges de paix et officier-ères de justice qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	110	1,9 %	-	-	-	-
PE	45	0,8 %	-	-	-	-
NS	200	3,5 %	30	3,4 %	10	2,2 %
NB	130	2,3 %	95	10,7 %	95	20,9 %
ON	3 200	56,2 %	560	63,3 %	305	67,0 %
MB	245	4,3 %	40	4,5 %	20	4,4 %
SK	270	4,7 %	-	-	-	-
AB	515	9,0 %	50	5,6 %	15	3,3 %
BC	865	15,2 %	100	11,3 %	10	2,2 %
Territoires (3)	115	2,0 %	10	1,1 %	-	-
Total	5 695	100,0 %	885	100,0 %	455	100,0 %

Note méthodologique: Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES JUGES DE PAIX ET DES OFFICIER·ÈRES DE LA JUSTICE

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 49 % des juges de paix et des officier·ères de la justice francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Au Nouveau-Brunswick, on estime que la totalité des professionnel·les francophones utilisent cette langue au travail, ce qui explique que le calcul du potentiel linguistique est de 0 %. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

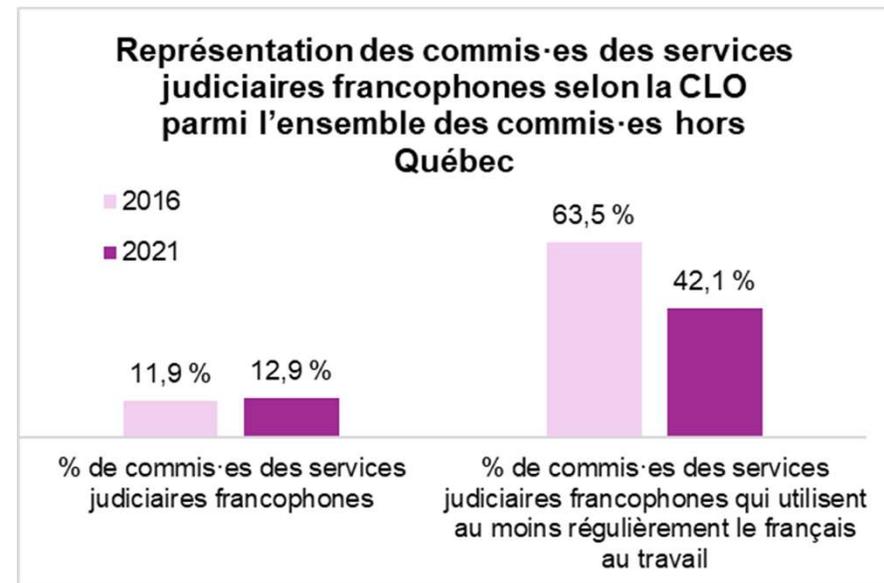
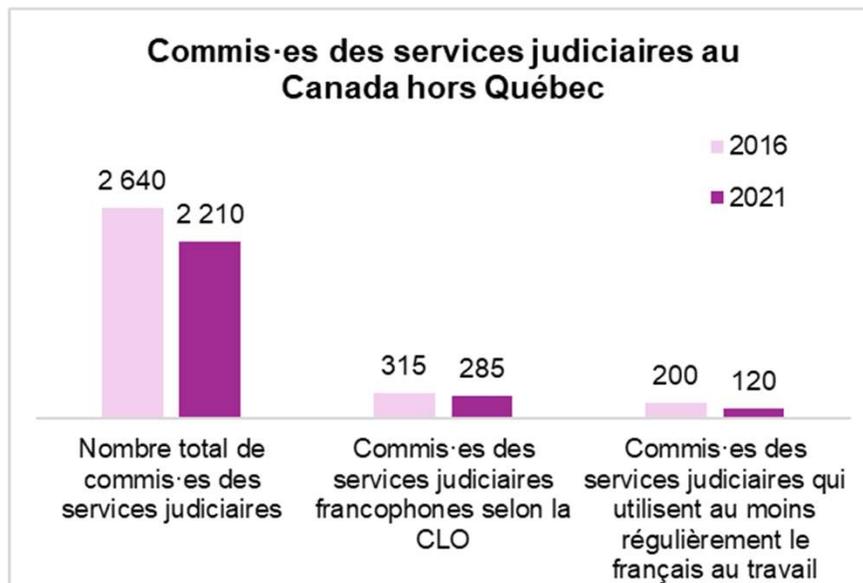


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre de juges de paix et d'officier·ères de la justice francophones est très faible, comme en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Alberta et dans les territoires. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnels francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S.O. apparaît dans le graphique.

# LES COMMIS·ES DES SERVICES JUDICIAIRES

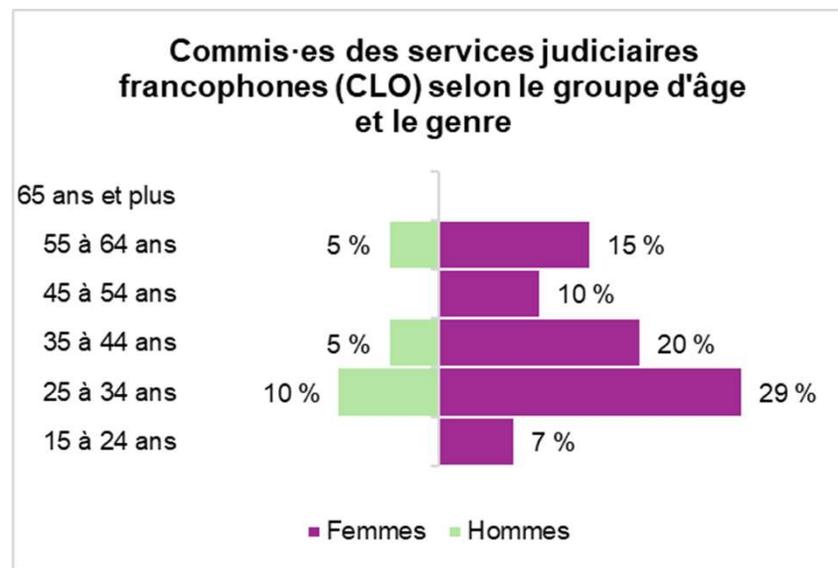
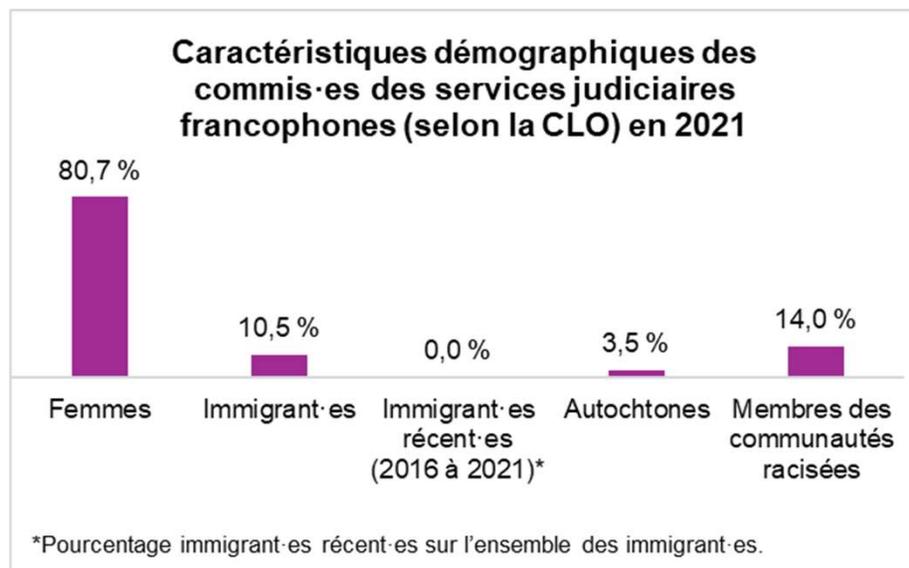
Les commis·es des services judiciaires offrent des services de soutien aux tribunaux dont les suivants : faire régner l'ordre dans les salles d'audience, lire les accusations, recevoir les réponses des accusés aux accusations, faire prêter serment aux témoins et exécuter d'autres tâches de bureau dans la salle du tribunal, préparer le rôle des causes et garder les pièces à conviction. Ils/elles travaillent dans les tribunaux fédéraux, provinciaux ou municipaux. Voici quelques exemples de postes classés dans ce code CNP: commis·e d'un tribunal provincial, huissier·ère-audiencier·ère de tribunal, commis·e d'un tribunal provincial, commis·e d'une cour de comté - soutien administratif.

Le nombre de commis·es des services judiciaires francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 315 en 2016 à 285 en 2021. En 2021, les commis·es des services judiciaires francophones selon la CLO représentaient 13 % de tous les commis·es des services judiciaires (hors Québec). Environ 42 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 64 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES COMMIS·ES DES SERVICES JUDICIAIRES FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 80 % des commis·es des services judiciaires francophones étaient des femmes, 11 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 4 % étaient des Autochtones et 14 % appartenait à une communauté racisée . On observe une proportion plus élevée d'hommes dans les groupes d'âge de 25 à 34 ans. Si la tendance actuelle se poursuit, une plus grande représentation d'hommes dans la profession pourrait être observée dans l'avenir.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES COMMIS-ES DES SERVICES JUDICIAIRES

En 2021, les commis·es des services judiciaires qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement, 62 % d'entre eux demeurant en Ontario, tandis que 61 % de ces professionnels qui parlent français habitent dans cette province. Aucun·e commis·e des services judiciaires n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ou dans les territoires.

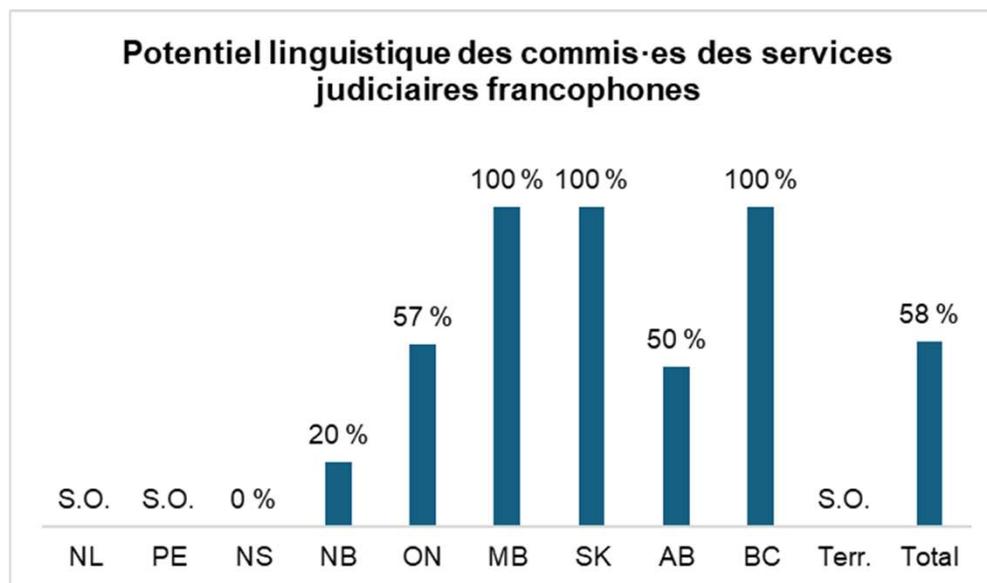
Province ou territoire	Commis·es des services judiciaires, toutes langues confondues		Commis·es des services judiciaires francophones selon la CLO		Commis·es des services judiciaires qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	15	0,7 %	-	-	-	-
PE	10	0,5 %	-	-	-	-
NS	35	1,6 %	10	3,5 %	10	8,3 %
NB	30	1,4 %	25	8,8 %	20	16,7 %
ON	1 010	45,7 %	175	61,4 %	75	62,5 %
MB	80	3,6 %	10	3,5 %	-	-
SK	85	3,8 %	10	3,5 %	-	-
AB	485	21,9 %	30	10,5 %	15	12,5 %
BC	450	20,4 %	25	8,8 %	-	-
Territoires (3)	10	0,5 %	-	-	-	-
Total	2 210	100,0 %	285	100,0 %	120	100,0 %

Note méthodologique: Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES COMMIS·ES DES SERVICES JUDICIAIRES

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 58 % des commis·es des services judiciaires francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. En Nouvelle-Écosse, on estime que la totalité des professionnel·les francophones utilisent cette langue au travail, ce qui explique que le calcul du potentiel linguistique est de 0 %. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

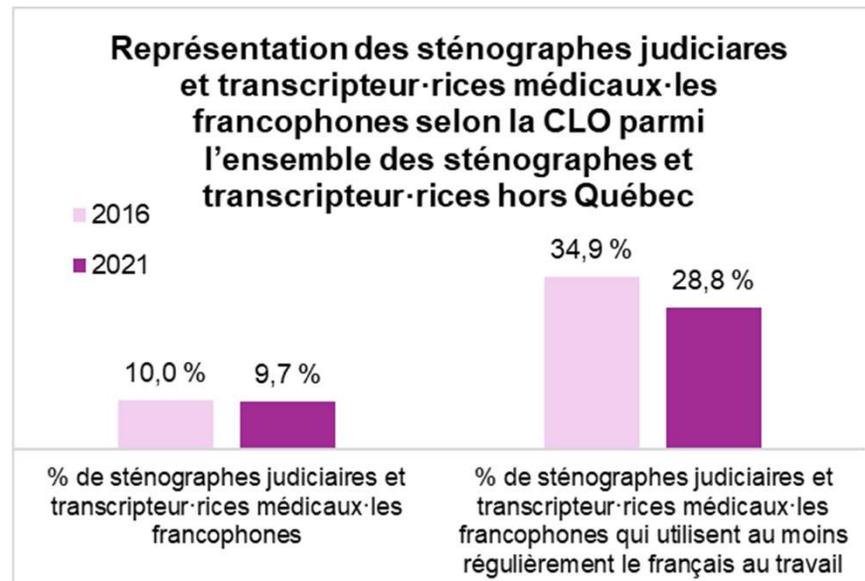
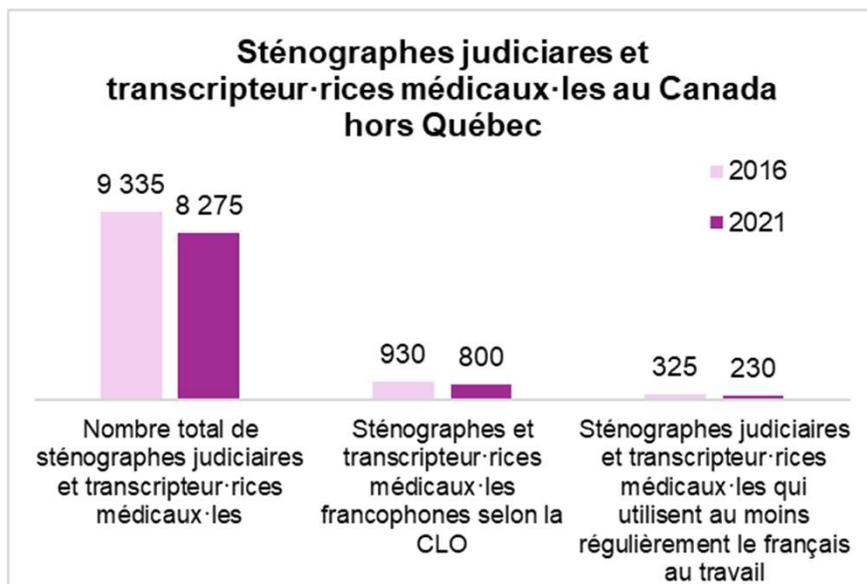


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre de commis des services judiciaires francophones est très faible, comme en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·les francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

# LES STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES, LES TRANSCRIPTEUR·RICES MÉDICAUX·LES ET LE PERSONNEL ASSIMILÉ

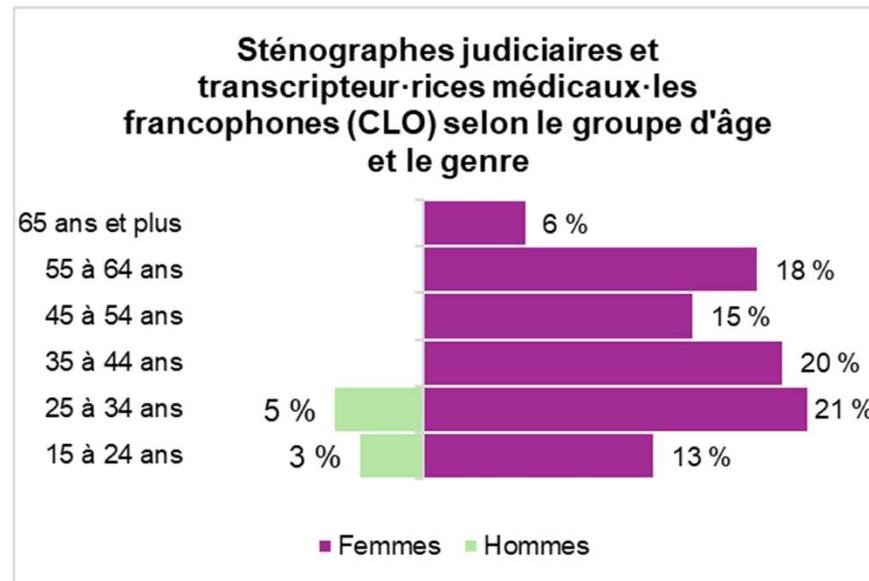
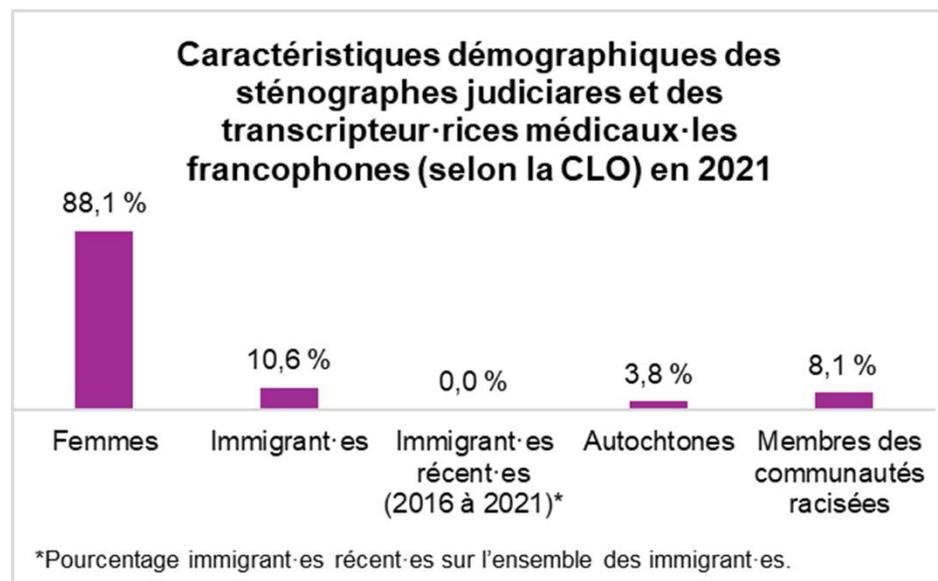
Ce code CNP regroupe les professions suivantes : les sténographes et les transcripteur·rices judiciaires, les transcripteur·rices médicaux·les ainsi que d'autres transcripteurs·rices, y compris les codeurs·ses en sous-bandes. Les sténographes judiciaires consignent et transcrivent les procédures des tribunaux. Ils/elles peuvent travailler dans les assemblées législatives provinciales et fédérales pour préparer des transcriptions. Ils/elles peuvent également être des travailleurs·ses autonomes. Les transcripteur·rices médicaux·les consignent et transcrivent des données dictées obtenues de médecins et d'autres professionnels du domaine de la santé. L'inclusion de ces professionnel·les de la santé introduit un biais dans les données du secteur de la justice.

Le nombre de sténographes judiciaires et de transcripteur·rices médicaux·les francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 930 en 2016 à 800 en 2021. En 2021, les sténographes judiciaires et les transcripteur·rices médicaux·les francophones selon la CLO représentaient 10 % de tous/toutes les sténographes judiciaires et transcripteur·rices médicaux·les (hors Québec). Environ 29 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 35 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES, DES TRANSCRIPTEUR·RICES MÉDICAUX·LES ET DU PERSONNEL ASSIMILÉ FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 88 % des sténographes judiciaires et des transcripteur·rices médicaux·les francophones étaient des femmes, 11 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 4 % étaient des Autochtones et 8 % appartenait à une communauté racisée . On observe une proportion plus élevée d'hommes dans les groupes d'âge de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans. Si la tendance se maintient, une plus grande représentation des hommes dans cette profession pourrait être observée à l'avenir.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES, DES TRANSCRIPTEUR·RICES MÉDICAUX·LES ET DU PERSONNEL ASSIMILÉ

En 2021, les sténographes judiciaires, les transcripteur·rices médicaux·les et le personnel assimilé qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentré·es géographiquement, 56 % de ceux-ci/celles-ci demeurant en Ontario, tandis que 50 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province. Aucun·e sténographe juridique ou transcripteur·rice médical·e n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Alberta, à Saskatchewan ou dans les territoires.

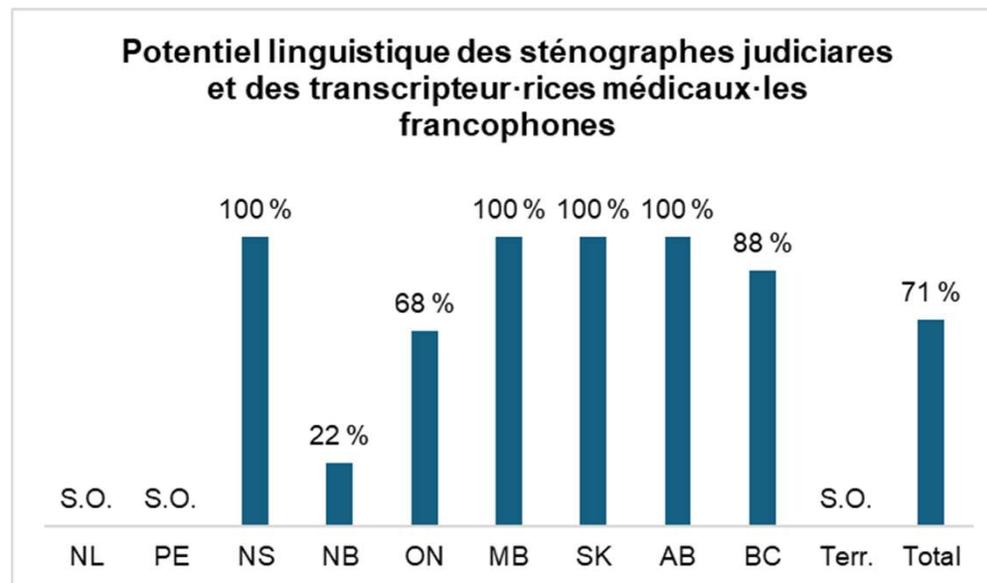
Province ou territoire	Sténographes judiciaires et transcripteur·rices médicaux·les, toutes langues confondues		Sténographes judiciaires et transcripteur·rices médicaux·les francophones selon la CLO		Sténographes judiciaires et transcripteur·rices médicaux·les qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	85	1,0 %	-	-	-	-
PE	35	0,4 %	-	-	-	-
NS	390	4,7 %	65	8,1 %	-	-
NB	295	3,6 %	115	14,4 %	90	39,1 %
ON	3 810	46,0 %	400	50,0 %	130	56,5 %
MB	375	4,5 %	15	1,9 %	-	-
SK	345	4,2 %	25	3,1 %	-	-
AB	1 415	17,1 %	95	11,9 %	-	-
BC	1 525	18,4 %	85	10,6 %	10	4,3 %
Territoires (3)	-	-	-	-	-	-
Total	8 275	100,0 %	800	100,0 %	230	100,0 %

Note méthodologique: Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES, DES TRANSCRIPTEUR·RICES MÉDICAUX·LES ET DU PERSONNEL ASSIMILÉ

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 71 % des sténographes judiciaires, des transcripteur·rices médicaux·les et du personnel assimilé francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire.

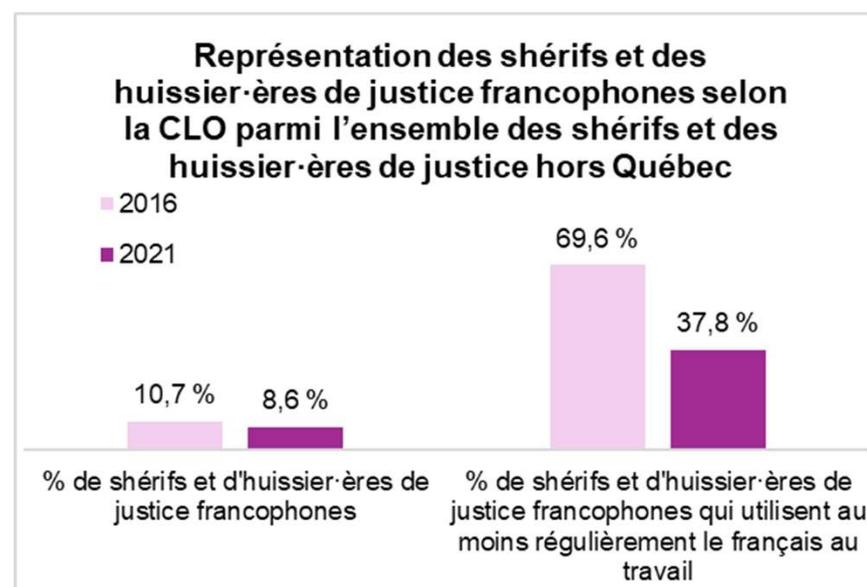
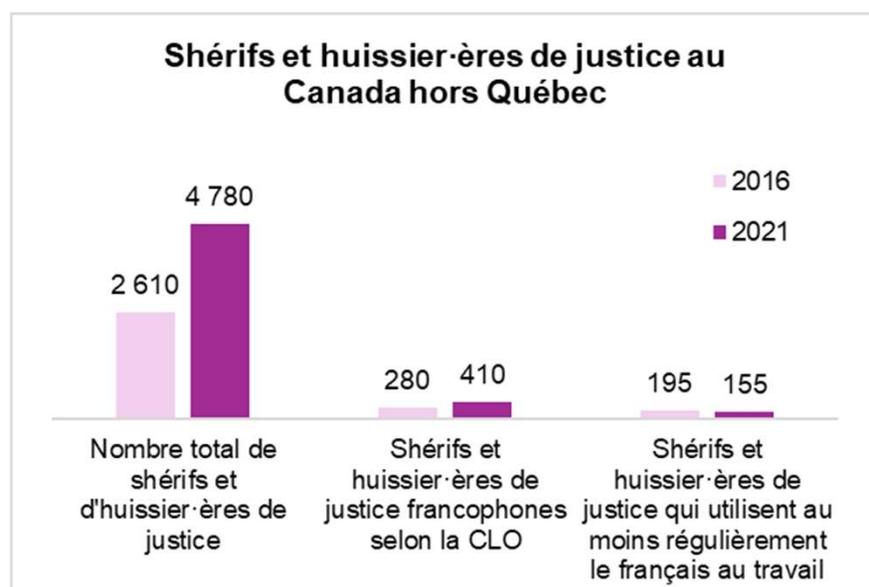


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre de sténographes judiciaires, de transcripteur·rices médicaux·les et de personnel assimilé francophones est très faible, comme au Manitoba et en Saskatchewan. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·les francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

# LES SHÉRIFS ET LES HUISSIER-ÈRES DE JUSTICE

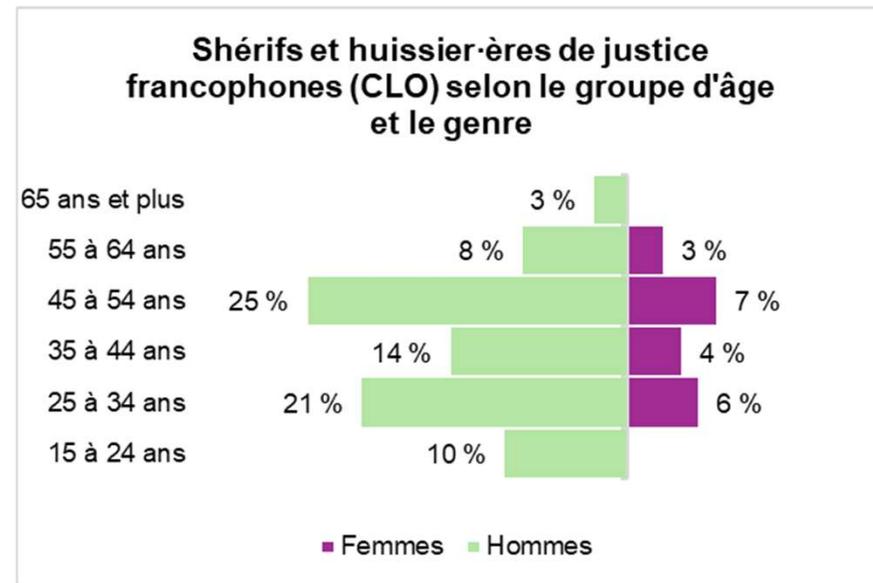
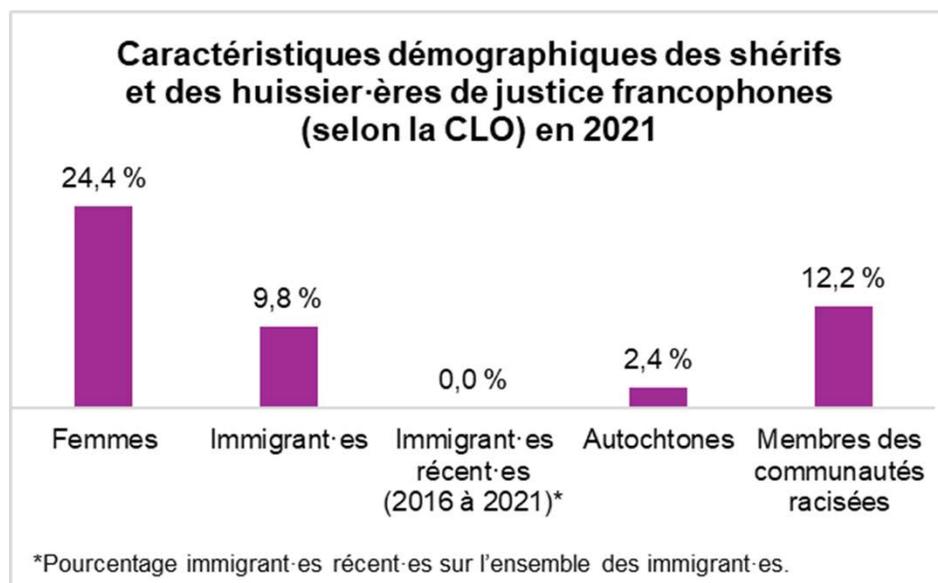
*Les shérifs exécutent et font respecter les ordonnances, les décrets et les brefs de la cour, participent à la saisie et à la vente de biens, expulsent les locataires et effectuent d'autres tâches connexes liées à la fonction judiciaire (par exemple, tenir de dossiers, assister aux audiences, accompagner les témoins et maintenir l'ordre en cour). Ils/elles travaillent pour les tribunaux provinciaux ou territoriaux ou dans le secteur privé, comme représentant-es de créateur-ices.*

Le nombre de shérifs et d'huissier-ères de justice francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 280 en 2016 à 410 en 2021. En 2021, les shérifs et huissier-ères de justice francophones selon la CLO représentaient 9 % de tous les shérifs et huissier-ères de justice (hors Québec). Environ 38 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 70 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES SHÉRIFS ET DES HUISSIER-ÈRES DE JUSTICE FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 24 % des shérifs et des huissier-ères de justice francophones étaient des femmes, 10 % étaient des immigrant-es (aucun-e immigrant-e récent-e), 2 % étaient des Autochtones et 12 % appartenaient à une communauté racisée . Même si les shérifs et les huissier-ères sont majoritairement des hommes, on observe une proportion plus élevée d’hommes dans le groupe d’âge de 45 à 54 ans.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SHÉRIFS ET DES HUISSIERÈRES DE JUSTICE

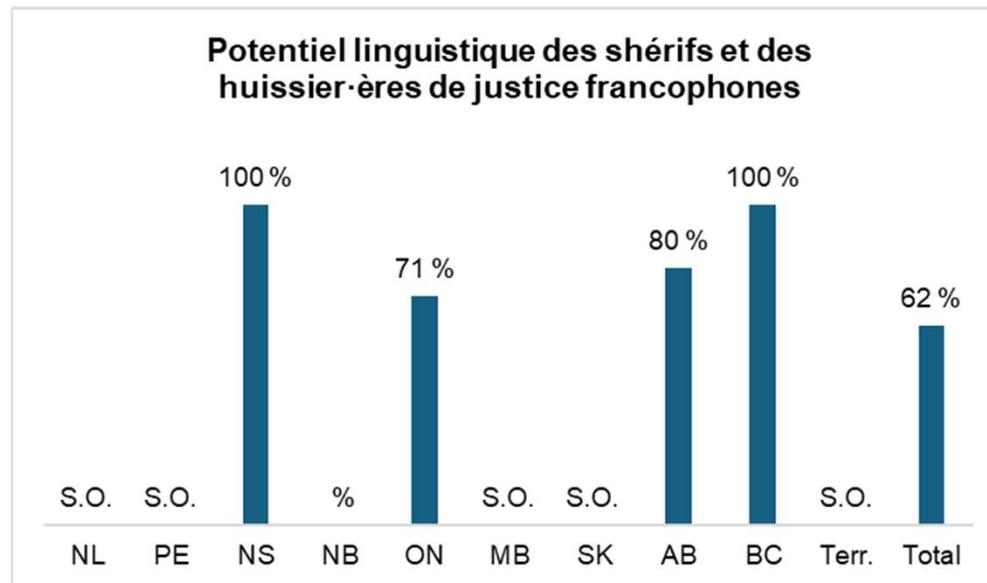
En 2021, les shérifs et les huissier·ères de justice qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement. De ceux-ci, 61 % demeurent au Nouveau Brunswick et 32 % demeurent en Ontario. Cependant, 23 % de ces professionnels qui parlent français habitent au Nouveau Brunswick et 43 % habitent en Ontario. Aucun shérif ou huissier·ères de justice n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique ou dans les territoires.

Province ou territoire	Shérifs et huissier·ères de justice, toutes langues confondues		Shérifs et huissier·ères de justice francophones selon la CLO		Shérifs et huissier·ères de justice qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	85	1,8 %	-	-	-	-
PE	35	0,7 %	-	-	-	-
NS	340	7,1 %	25	6,1 %	-	-
NB	195	4,1 %	95	23,2 %	95	61,3 %
ON	2 250	47,1 %	175	42,7 %	50	32,3 %
MB	185	3,9 %	-	-	-	-
SK	295	6,2 %	-	-	-	-
AB	640	13,4 %	50	12,2 %	10	6,5 %
BC	730	15,3 %	65	15,9 %	-	-
Territoires (3)	25	0,5 %	-	-	-	-
Total	4 780	100,0 %	410	100,0 %	155	100,0 %

Note méthodologique: Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES SHÉRIFS ET DES HUISSIER·ÈRES DE JUSTICE

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 62 % des shérifs et des huissier·ères de justice francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Au Nouveau-Brunswick, on estime que la totalité des professionnel·les francophones utilisent cette langue au travail, ce qui explique que le calcul du potentiel linguistique est de 0 %. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

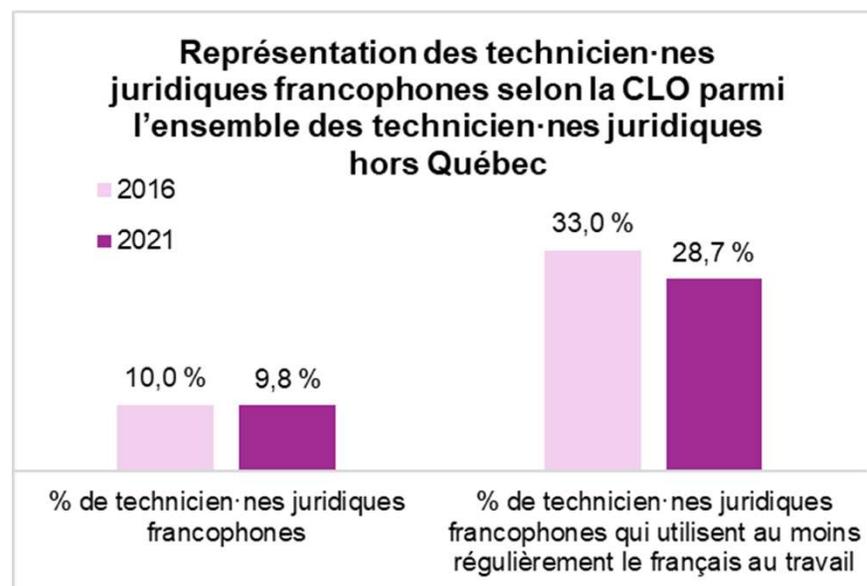
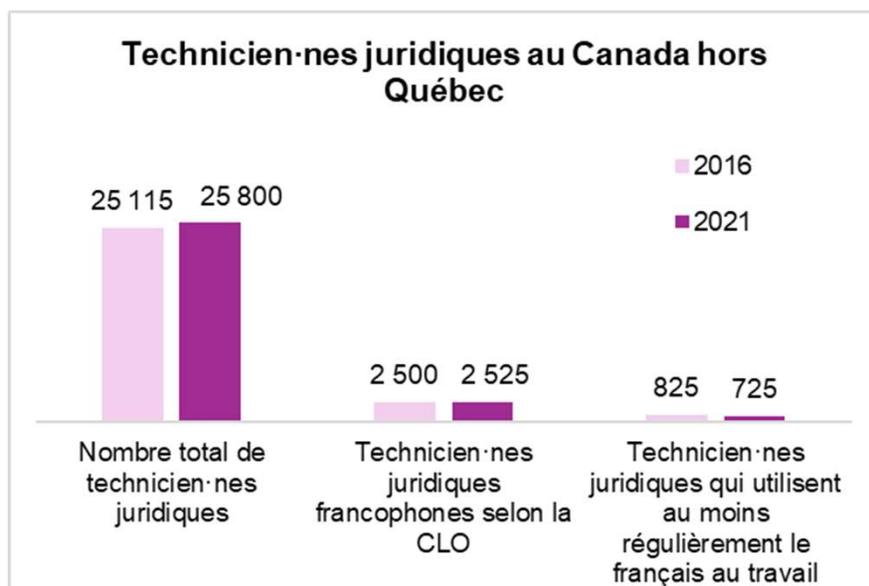


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre de shérifs et d'huissier·ères de justice francophones est très faible, comme en Nouvelle-Écosse et en Alberta. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·les francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

# LES TECHNICIEN·NES JURIDIQUES

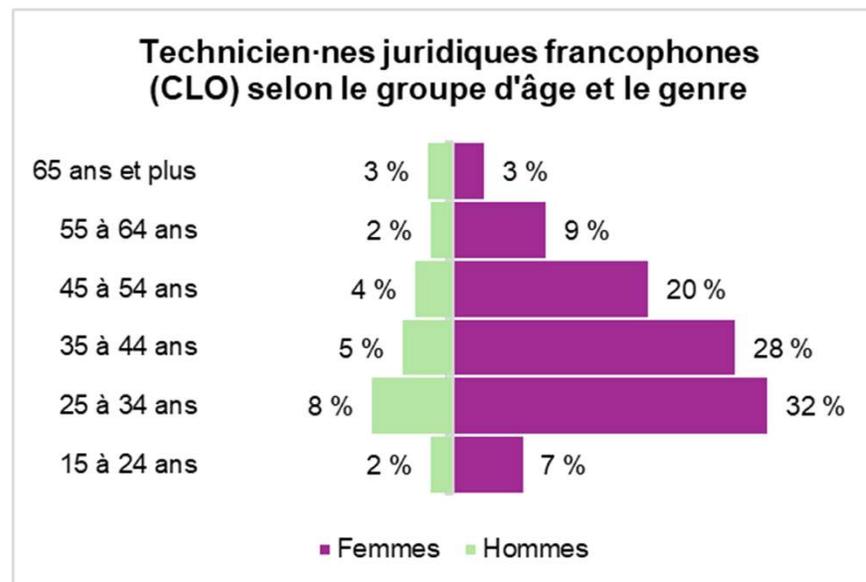
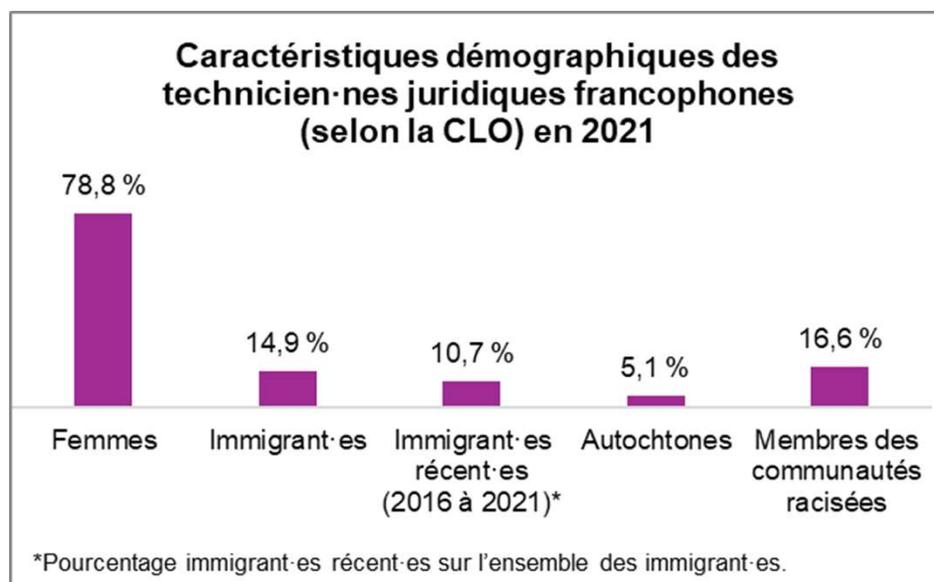
Les technicien·nes juridiques, parfois appelés des clerks d'avocat ou des auxiliaires juridiques, préparent des documents juridiques et effectuent des recherches pour le compte d'avocat·es ou d'autres professionnel·les. Par ailleurs, des technicien·nes juridiques indépendant·es fournissent des services juridiques au public dans la mesure où le permet la loi de la province ou du territoire, comme par exemple des parajuristes en Ontario.

Le nombre de technicien·nes juridiques francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 2 500 en 2016 à 2 525 en 2021. En 2021, les technicien·nes juridiques francophones selon la CLO représentaient 10 % de tous les technicien·nes juridiques (hors Québec). Environ 29 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 33 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES TECHNICIEN·NES JURIDIQUES FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 80 % des technicien·nes juridiques francophones étaient des femmes, 15 % étaient des immigrant·es (de ceux-ci/celles-ci, près de 11 % étaient des immigrant·es récent·es), 5 % étaient des Autochtones et 17 % appartenait à une communauté racisée . On observe une proportion plus élevée de femmes dans tous les groupes d'âge.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TECHNICIEN·NES JURIDIQUES

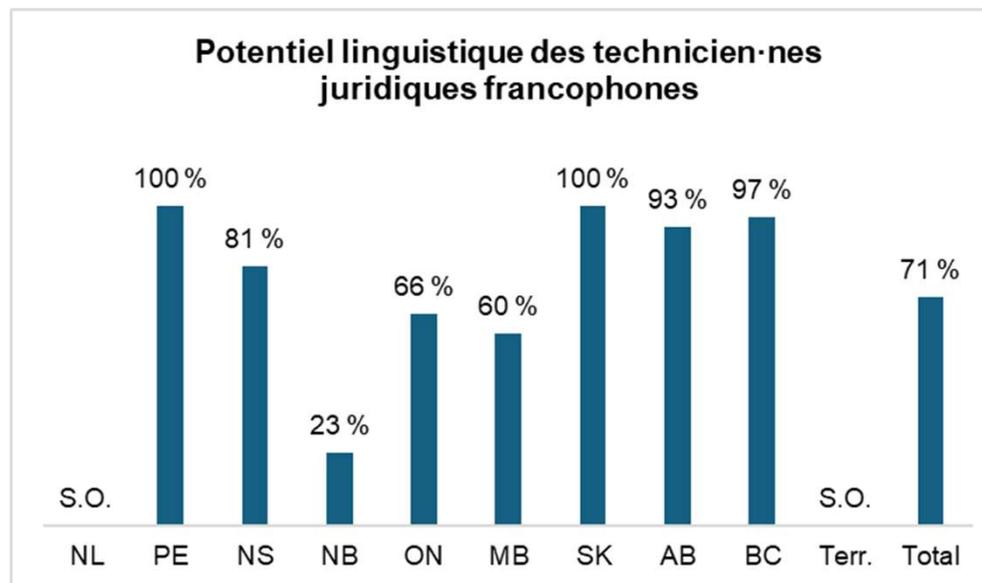
En 2021, les technicien·nes juridiques qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement, 81 % d'entre eux demeurant en Ontario, tandis que 68 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province. Aucun·e technicien·ne juridique n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan ou dans les territoires.

Province ou territoire	Technicien·nes juridiques, toutes langues confondues		Technicien·nes juridiques francophones selon la CLO		Technicien·nes juridiques qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	155	0,6 %	-	-	-	-
PE	100	0,4 %	30	1,2 %	-	-
NS	780	3,0 %	105	4,2 %	20	2,8 %
NB	270	1,0 %	110	4,4 %	85	11,7 %
ON	16 195	62,8 %	1 720	68,1 %	585	80,7 %
MB	420	1,6 %	25	1,0 %	10	1,4 %
SK	230	0,9 %	25	1,0 %	-	-
AB	2 700	10,5 %	220	8,7 %	15	2,1 %
BC	4 895	19,0 %	290	11,5 %	10	1,4 %
Territoires (3)	55	0,2 %	-	0,0 %	-	-
Total	25 800	100,0 %	2 525	100,0 %	725	100,0 %

Note méthodologique: Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES TECHNICIEN·NES JURIDIQUES

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 71 % des technicien·nes juridiques francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

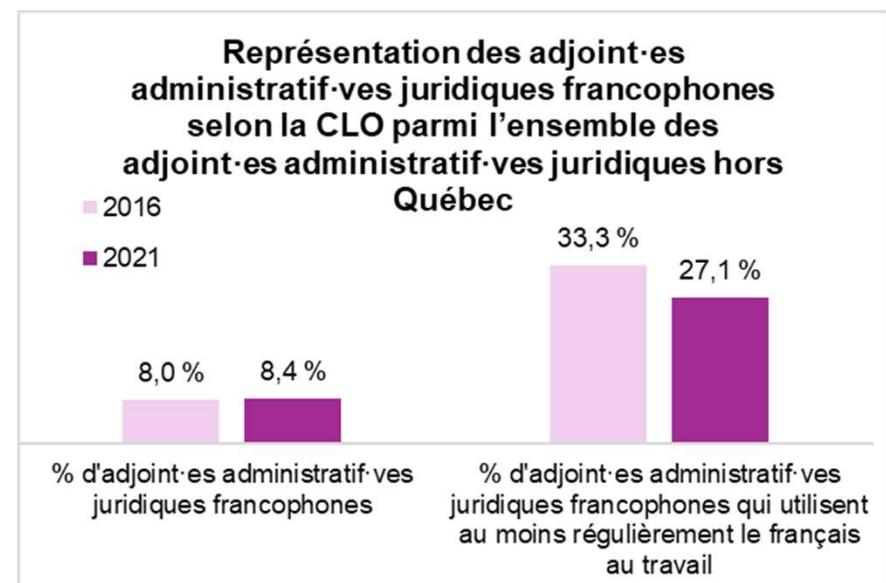
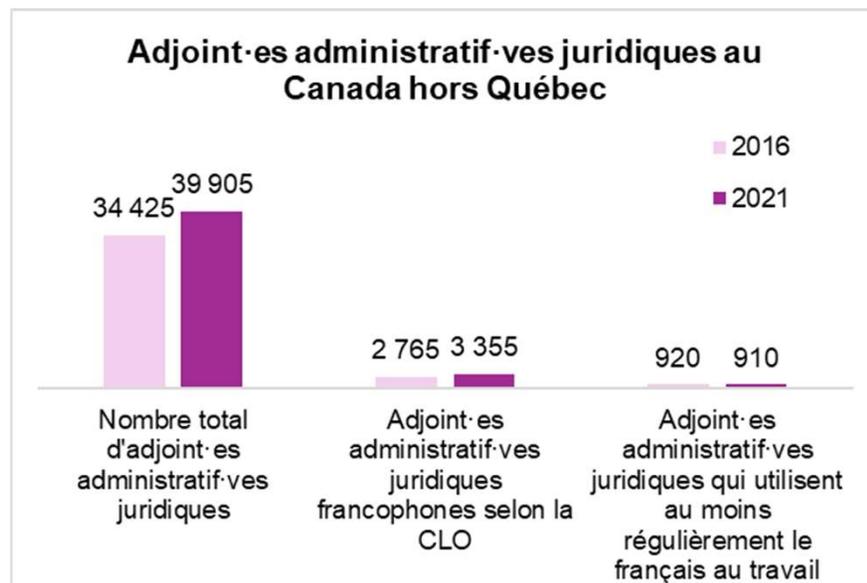


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre de technicien·nes juridiques francophones est très faible, comme à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Saskatchewan. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·les francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

# LES ADJOINT·ES ADMINISTRATIF·VES JURIDIQUES

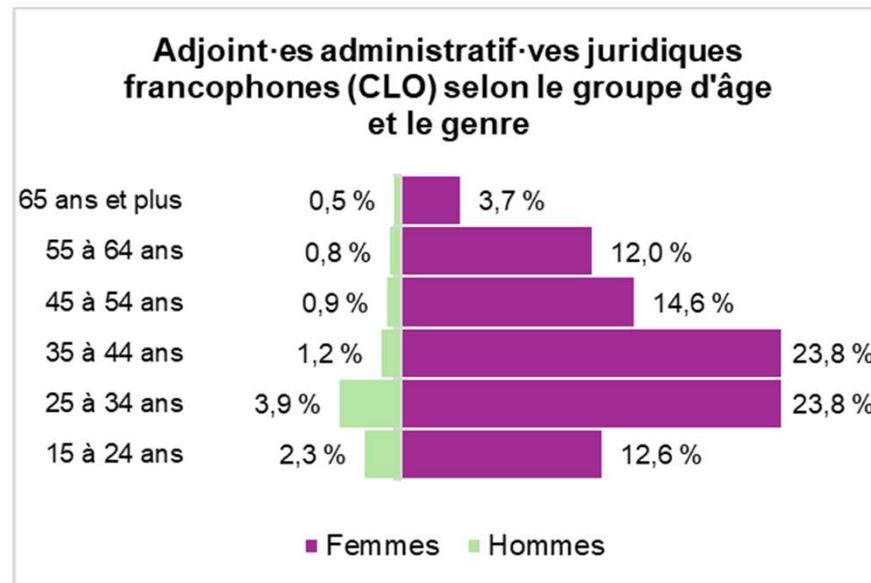
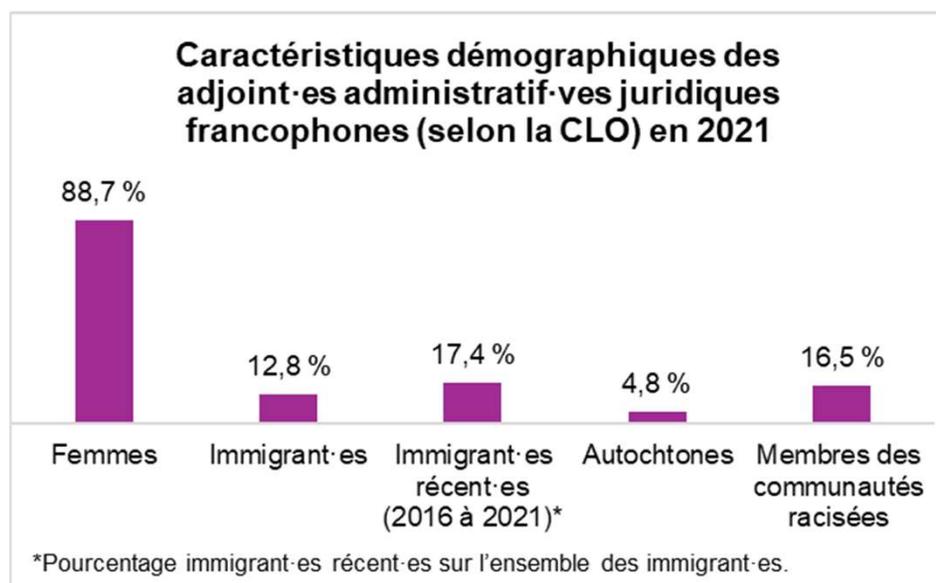
*Les adjoint·es administratif·ves juridiques effectuent diverses tâches administratives et de secrétariat dans les cabinets d'avocat, les services juridiques de grandes entreprises, les sociétés immobilières, les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et les tribunaux.*

Le nombre d'adjoint·es administratif·ves juridiques francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 2 765 en 2016 à 3 355 en 2021. En 2021, les adjoint·es administratif·ves juridiques francophones selon la CLO représentaient 8 % de tous/toutes les adjoint·es administratifs·ves juridiques (hors Québec). Environ 27 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 33 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES ADJOINT·ES ADMINISTRATIF·VES JURIDIQUES FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 89 % des adjoint·es administratif·ves juridiques francophones étaient des femmes, 13 % étaient des immigrant·es (de ceux-ci/celles-ci, 17% étaient des immigrant·es récent·es), 5 % étaient des Autochtones et 17 % appartenait à une communauté racisée . On observe une proportion plus élevée de femmes dans tous les groupes d'âge.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ADJOINT·ES ADMINISTRATIF·VES JURIDIQUES

En 2021, les adjoint·es administratif·ves juridiques qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement, 69 % de ceux-ci/celles-ci demeurant en Ontario, tandis que 55 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province. Aucun·e adjoint·e administratif·ve juridique n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan ou dans les territoires.

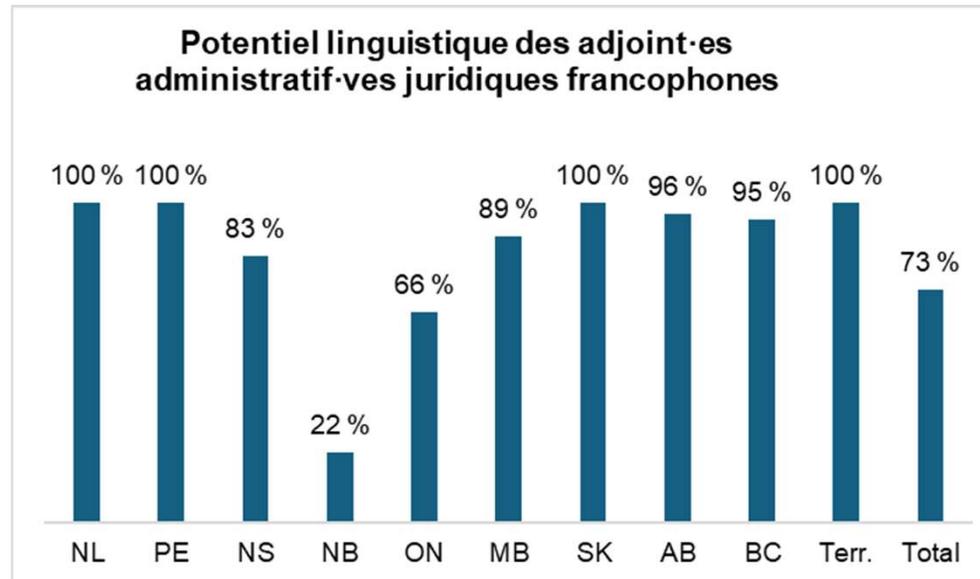
Province ou territoire	Adjoint·es administratif·ves juridiques, toutes langues confondues		Adjoint·es administratif·ves juridiques francophones selon la CLO		Adjoint·es administratif·ves juridiques qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	415	1,0 %	30	0,9 %	-	-
PE	145	0,4 %	20	0,6 %	-	-
NS	1 000	2,5 %	90	2,7 %	15	1,6 %
NB	655	1,6 %	275	8,2 %	215	23,6 %
ON	19 775	49,6 %	1 850	55,1 %	630	69,2 %
MB	1 455	3,6 %	95	2,8 %	10	1,1 %
SK	1 255	3,1 %	75	2,2 %	-	-
AB	6 300	15,8 %	425	12,7 %	15	1,6 %
BC	8 810	22,1 %	485	14,5 %	25	2,7 %
Territoires (3)	95	0,2 %	10	0,3 %	-	-
Total	39 905	100,0 %	3 355	100,0 %	910	100,0 %

**Note méthodologique:** Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES ADJOINT·ES ADMINISTRATIF·VES JURIDIQUES

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 73 % des adjoint·es administratif·ves juridiques francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

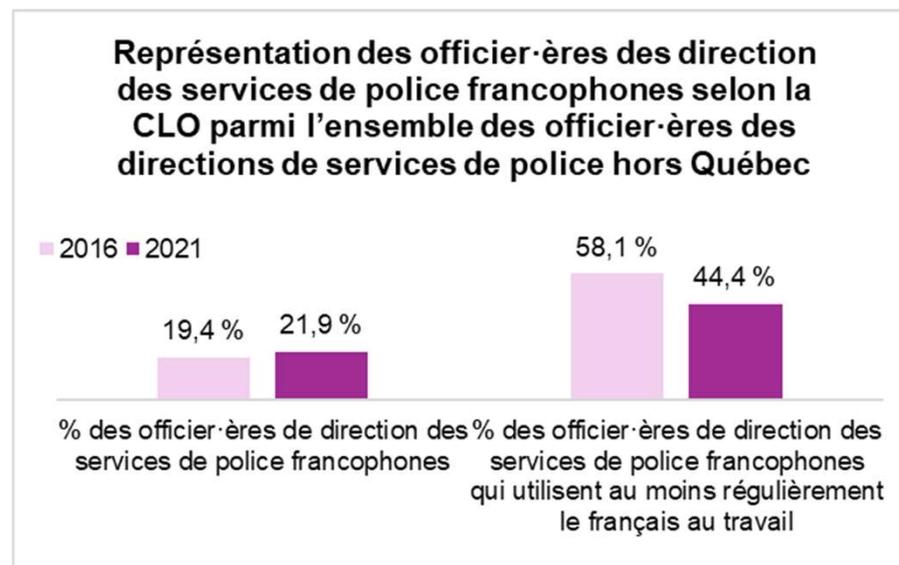


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre d'adjoint·es administratif·ves juridiques francophones est très faible, comme à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les territoires. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·les francophones qui pourraient travailler en français.

# LES OFFICIER·ÈRES DE DIRECTION DES SERVICES DE POLICE

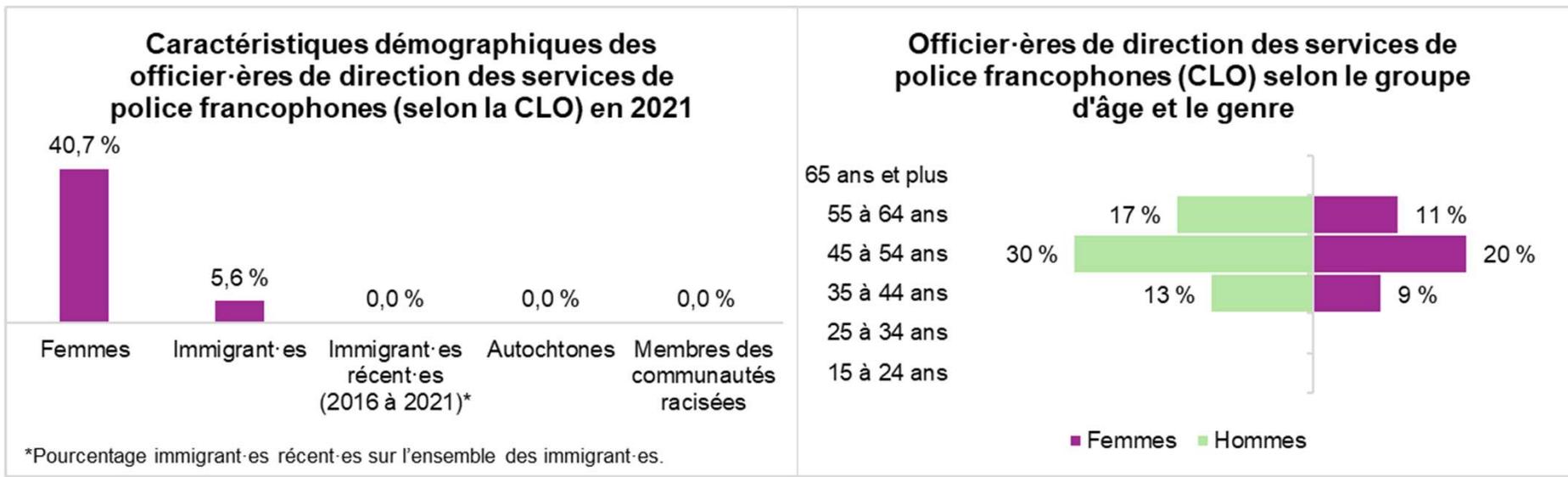
*Les officier·ères de direction des services de police, comme les chefs/cheffes de police et les chefs/cheffes de police adjoint·es, planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent l'administration de la force policière et les activités des services de police telles que le maintien de la loi et de l'ordre, la détection et la prévention du crime.*

Le nombre de officier·ères de direction des services de police francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 215 en 2016 à 270 en 2021. En 2021, les officier·ères de direction des services de police francophones selon la CLO représentaient 22 % de tous/toutes les officier·ères de direction des services de police (hors Québec). Environ 44 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 58 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES OFFICIER·ÈRES DE DIRECTION DES SERVICES DE POLICE FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 41 % des officier·ères de direction des services de police francophones étaient des femmes et 5 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 0 % étaient des Autochtones et 0 % appartenaient à une communauté racisée . Environ 20 % des postes de officier·ères de direction des services de police sont occupés par des personnes âgées de moins de 45 ans, tandis que près de 25 % des postes sont occupés par des personnes âgées de 55 à 64 ans, soit à l'aube de la retraite. Le vieillissement de la main-d'œuvre pourrait entraîner des problèmes importants en matière de planification de la relève et de transfert de connaissances au sein des services policiers pour assurer la continuité des services et la transmission de savoirs. Par ailleurs, la diversité générationnelle est un avantage, puisqu'elle offre l'occasion de favoriser le partage d'expérience et de connaissances entre les générations.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES OFFICIER-ÈRES DE DIRECTION DE SERVICES DE POLICE

En 2021, les personnes occupant un poste d'officier-ères de direction des services de police qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrées géographiquement, 83 % d'entre eux/elles demeurant en Ontario, tandis que 63 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province. Il est possible que des personnes francophones ou bilingues occupent un poste de direction des services de police en Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, ou dans les territoires, mais qu'en raison de leur faible nombre, ils/elles sont exclus des résultats pour respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada.

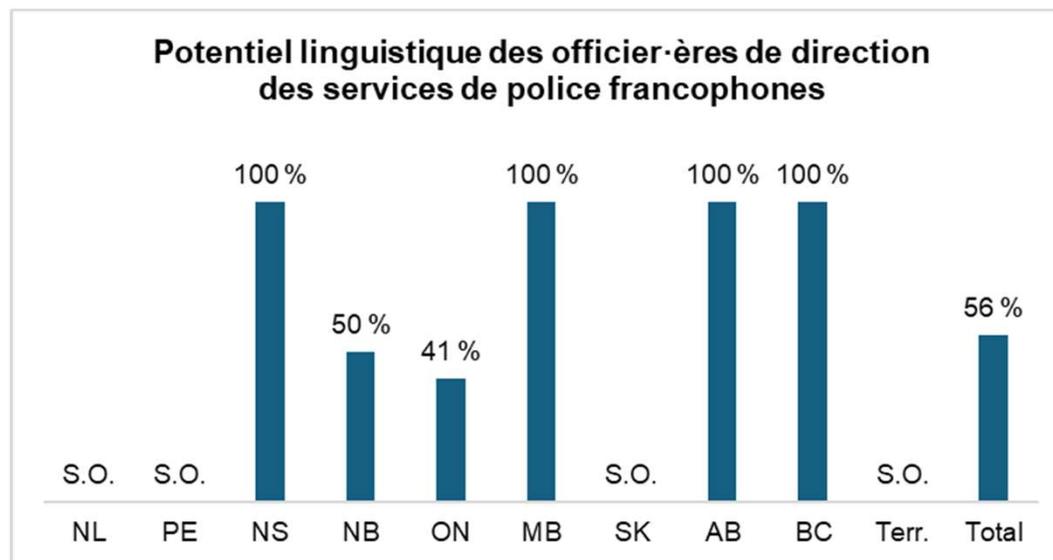
Province ou territoire	Officier-ères de direction des services de police, toutes langues confondues		Officier-ères de direction des services de police francophones selon la CLO		Officier-ères de direction des services de police qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	-	-	-	-	-	-
PE	-	-	-	-	-	-
NS	45	3,6 %	15	5,6 %	-	-
NB	55	4,5 %	40	14,8 %	20	16,7 %
ON	725	58,7 %	170	63,0 %	100	83,3 %
MB	55	4,5 %	10	3,7 %	-	-
SK	45	3,6 %	-	-	-	-
AB	115	9,3 %	10	3,7 %	-	-
BC	195	15,8 %	25	9,3 %	-	-
Territoires (3)	-	-	-	-	-	-
Total	1 235	100,0 %	270	100,0 %	120	100,0 %

**Note méthodologique:** Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES OFFICIER·ÈRES DE DIRECTION DES SERVICES DE POLICE

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 56 % des officier·ères de direction des services de police francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'elles aient la capacité de le faire. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.



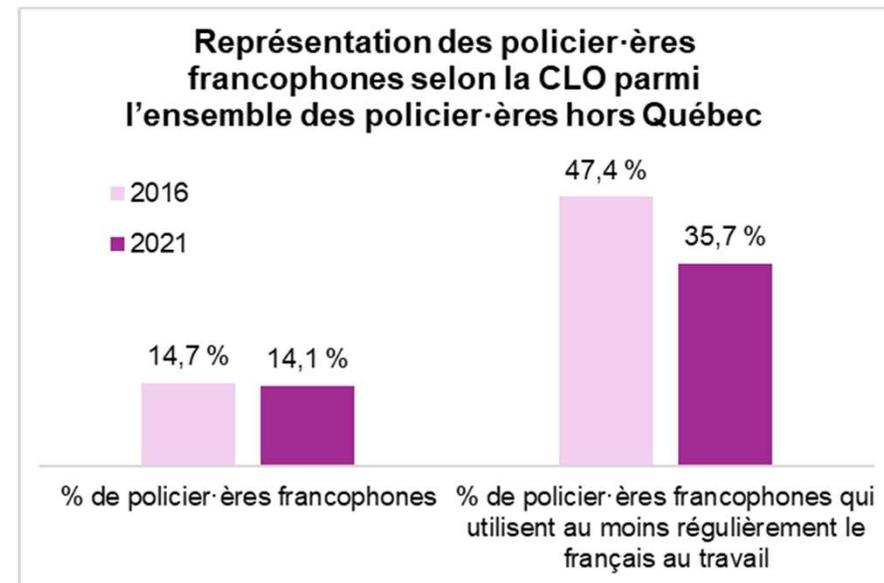
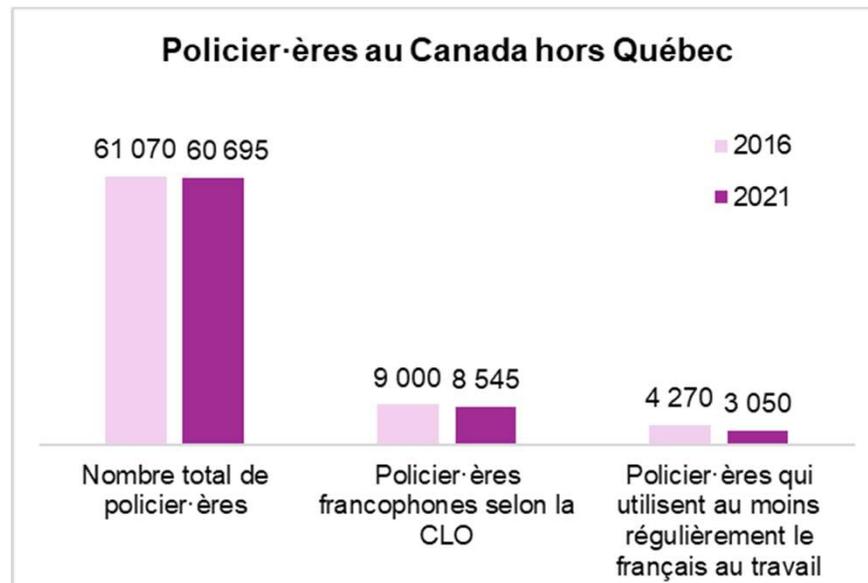
Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre de officier·ères de direction des services de police francophones est très faible, comme en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Alberta, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·le francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

---

# LES POLICIER·ÈRES

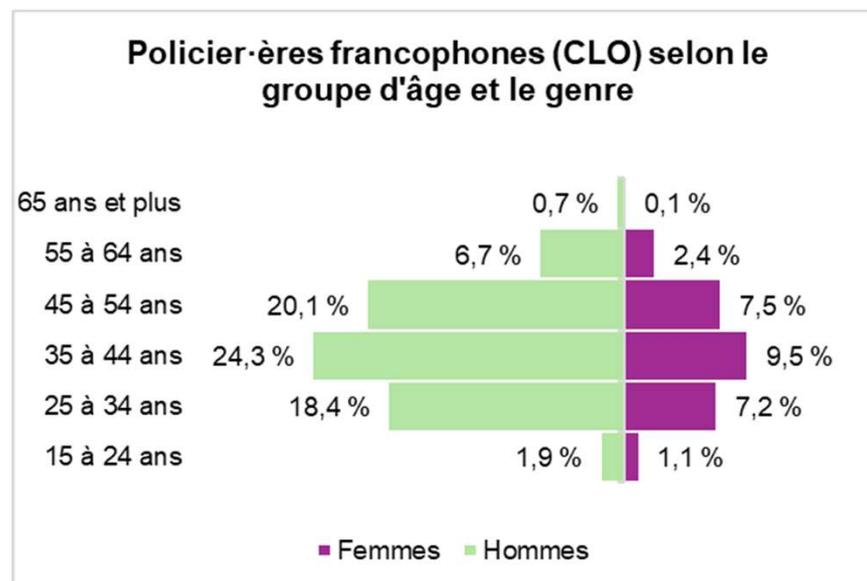
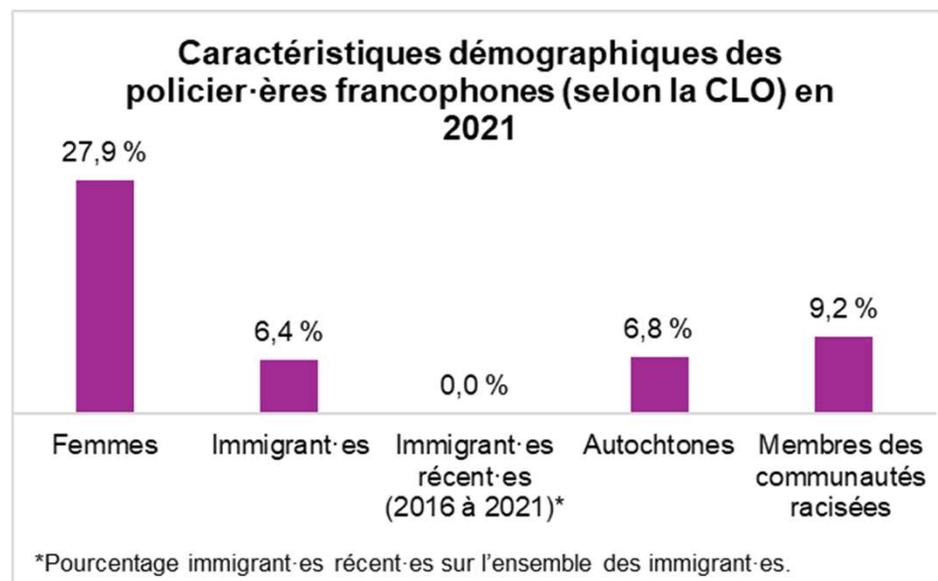
Ce code CNP regroupe tous/toutes les policier·ères, sauf les cadres supérieur·es. Les policier·ères peuvent travailler pour des administrations municipales, le gouvernement fédéral ou certains gouvernements provinciaux et régionaux. Ces professionnel·les assurent la protection de la population, ils/elles veillent à la détection et à la prévention du crime et ils/elles accomplissent des tâches pour le maintien de la loi et de l'ordre.

Le nombre de policier·ères francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 9 000 en 2016 à 8 545 en 2021. En 2021, les policier·ères francophones selon la CLO représentaient 14 % de tous les policier·ères (hors Québec). Environ 36 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 47 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES POLICIER·ÈRES FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 28 % des policier·ères francophones étaient des femmes, 6 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 7 % étaient des Autochtones et 9 % appartenaient à une communauté racisée . La répartition selon l'âge était semblable entre les hommes et les femmes, la majorité des policier·ères se situant dans les groupes d'âge de 25 à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES POLICIER·ÈRES

En 2021, les policier·ères qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentré·es géographiquement, 57 % d'entre eux/elles demeurant en Ontario, tandis que 48 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province. Une utilisation du français est également observée en Alberta et en Colombie-Britannique, où 6 % des effectifs·ves de chaque province ont rapporté utiliser le français dans le cadre de leur travail.

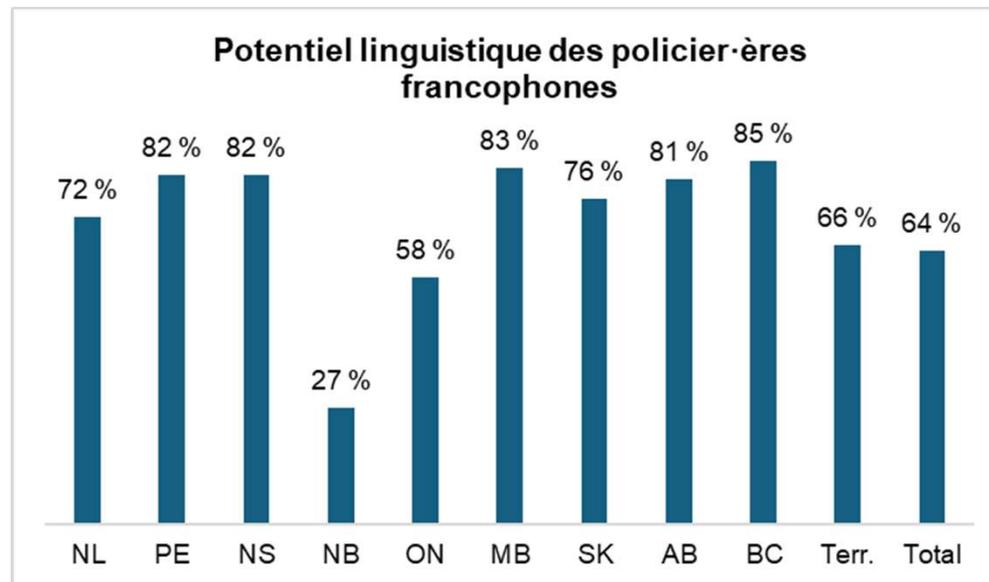
Province ou territoire	Policier·ères, toutes langues confondues		Policier·ères francophones selon la CLO		Policier·ères qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	945	1,6 %	90	1,1 %	25	0,8 %
PE	230	0,4 %	55	0,6 %	10	0,3 %
NS	2 060	3,4 %	250	2,9 %	45	1,5 %
NB	1 540	2,5 %	930	10,9 %	675	22,1 %
ON	28 615	47,1 %	4 110	48,1 %	1 730	56,7 %
MB	2 920	4,8 %	515	6,0 %	85	2,8 %
SK	2 710	4,5 %	295	3,5 %	70	2,3 %
AB	10 075	16,6 %	995	11,6 %	190	6,2 %
BC	11 060	18,2 %	1 160	13,6 %	170	5,6 %
Territoires (3)	540	0,9 %	145	1,7 %	50	1,6 %
Total	60 695	100,0 %	8 545	100,0 %	3 050	100,0 %

**Note méthodologique:** Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES POLICIER·ÈRES

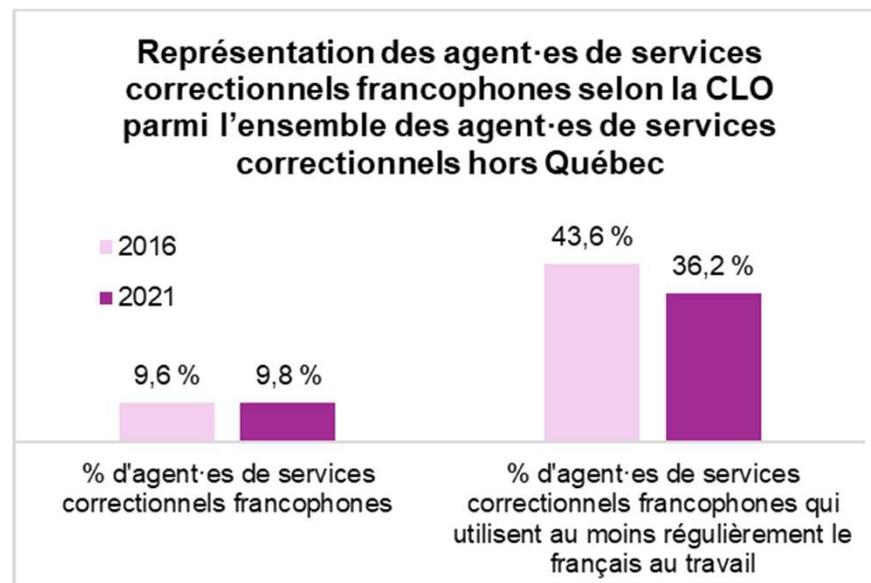
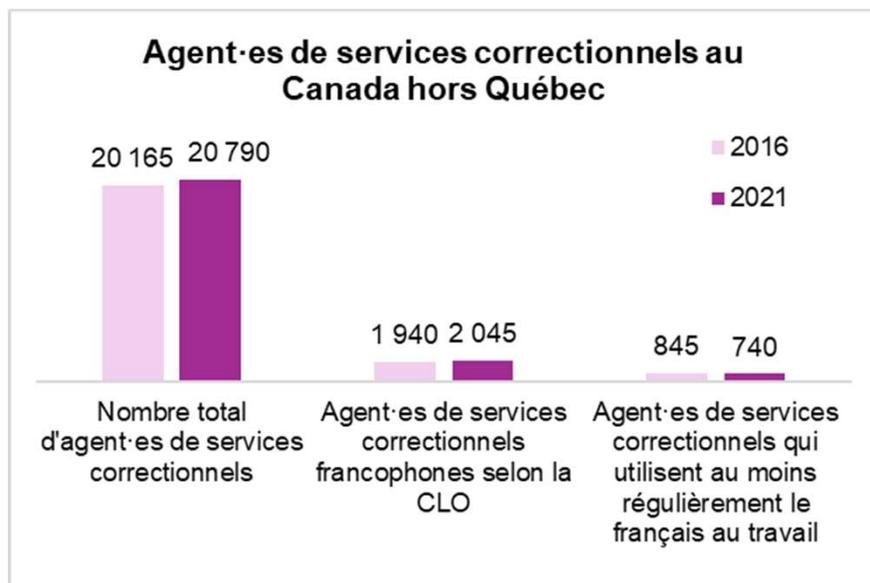
Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 64 % des policier·ères francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire.



# LES AGENT-ES DE SERVICES CORRECTIONNELS

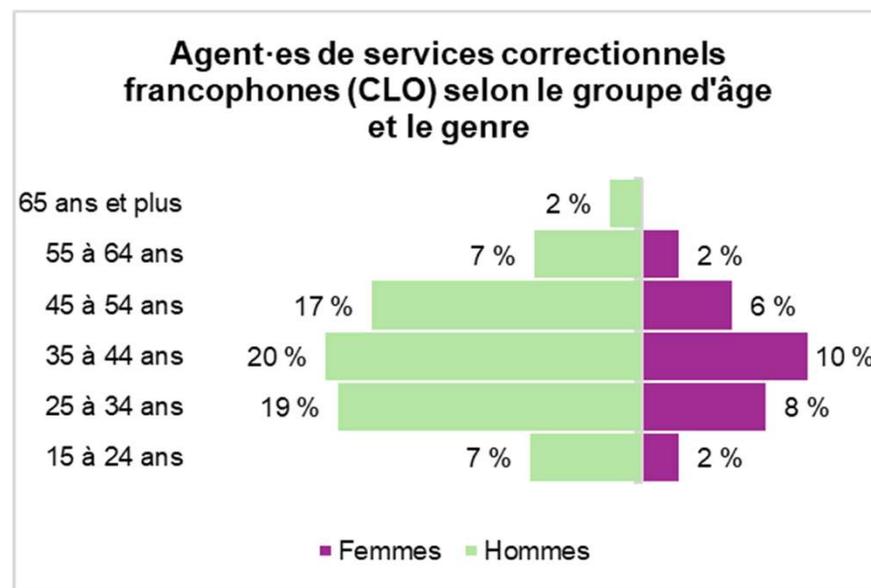
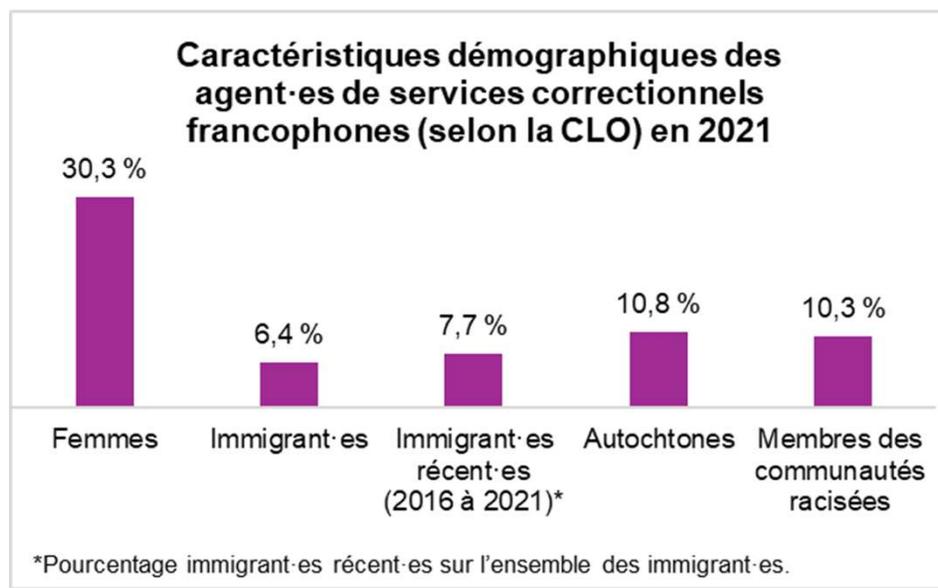
Les agent-es de services correctionnels surveillent les contrevenant-es et les détenu-es et maintiennent l'ordre dans les établissements pénitentiaires et dans les autres lieux de détention. Ils/elles travaillent pour les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que pour les administrations municipales. Les agent-es de services correctionnels qui sont des superviseur-es sont aussi inclus-es dans ce groupe de base de la CNP.

Le nombre d'agent-es de services correctionnels francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 1 940 en 2016 à 2 045 en 2021. En 2021, les agent-es de services correctionnels francophones selon la CLO représentaient 10 % de tous/toutes les agent-es de services correctionnels (hors Québec). Environ 36 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 44 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES AGENT·ES DE SERVICES CORRECTIONNELS FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 30 % des agent·es de services correctionnels francophones étaient des femmes, 6 % étaient des immigrant·es (de ceux-ci/celles-ci, 8 % étaient des immigrant·es récent·es), 11 % étaient des Autochtones et 10 % appartenait à une communauté racisée . Près des deux tiers des agent·es de services correctionnels ont moins de 44 ans. La répartition selon l'âge était semblable entre les hommes et les femmes, la majorité des agent·es de services correctionnels se situant dans les groupes d'âge de 25 à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENT-ES DE SERVICES CORRECTIONNELS

En 2021, les agent-es de services correctionnels qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement. De ceux-ci/celles-ci, 53 % demeurent au Nouveau-Brunswick et 34 % demeurent en Ontario. Cependant, 26 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent au Nouveau-Brunswick et 35 % habitent en Ontario. Aucun·e agent·e des services correctionnels a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan ou dans les territoires.

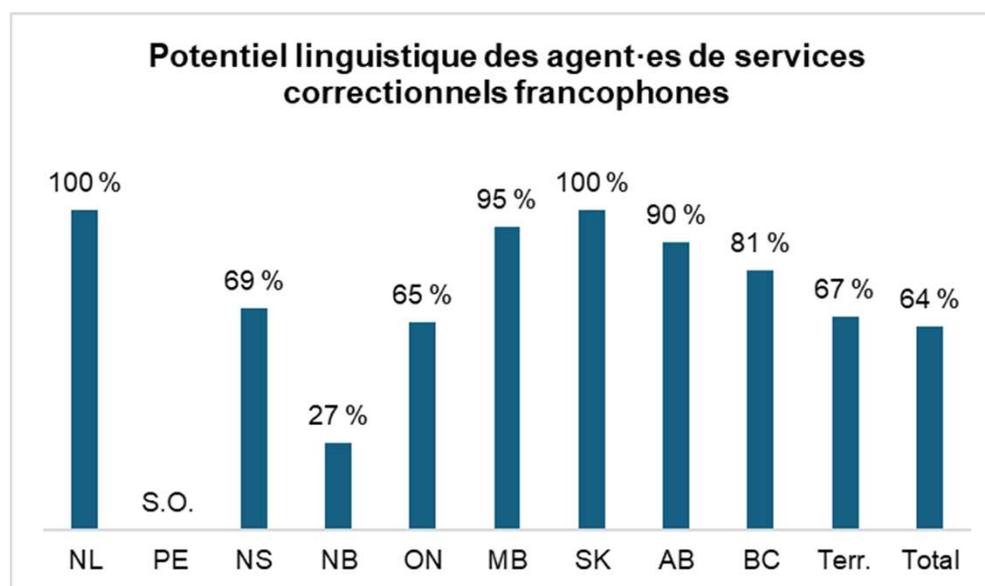
Province ou territoire	Agent-es de services correctionnels, toutes langues confondues		Agent-es de services correctionnels francophones selon la CLO		Agent-es de services correctionnels qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	395	1,9 %	25	1,2 %	-	-
PE	75	0,4 %	-	-	-	-
NS	710	3,4 %	65	3,2 %	20	2,7 %
NB	1 065	5,1 %	535	26,2 %	390	52,7 %
ON	7 490	36,0 %	725	35,5 %	255	34,5 %
MB	2 130	10,2 %	200	9,8 %	10	1,4 %
SK	2 160	10,4 %	80	3,9 %	-	-
AB	2 780	13,4 %	200	9,8 %	20	2,7 %
BC	3 635	17,5 %	185	9,0 %	35	4,7 %
Territoires (3)	350	1,7 %	30	1,5 %	10	1,4 %
Total	20 790	100,0 %	2 045	100,0 %	740	100,0 %

**Note méthodologique:** Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES AGENT·ES DE SERVICES CORRECTIONNELS

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 64 % des agent·es de services correctionnels francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

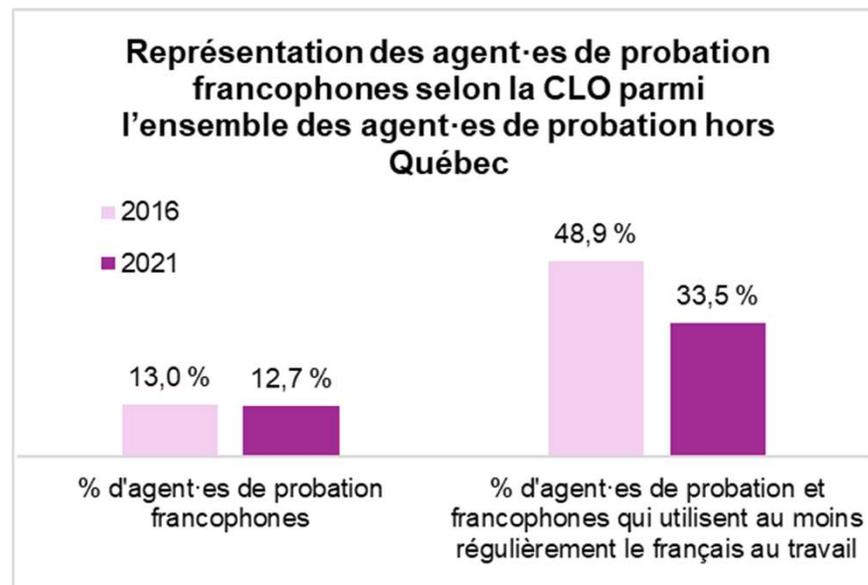
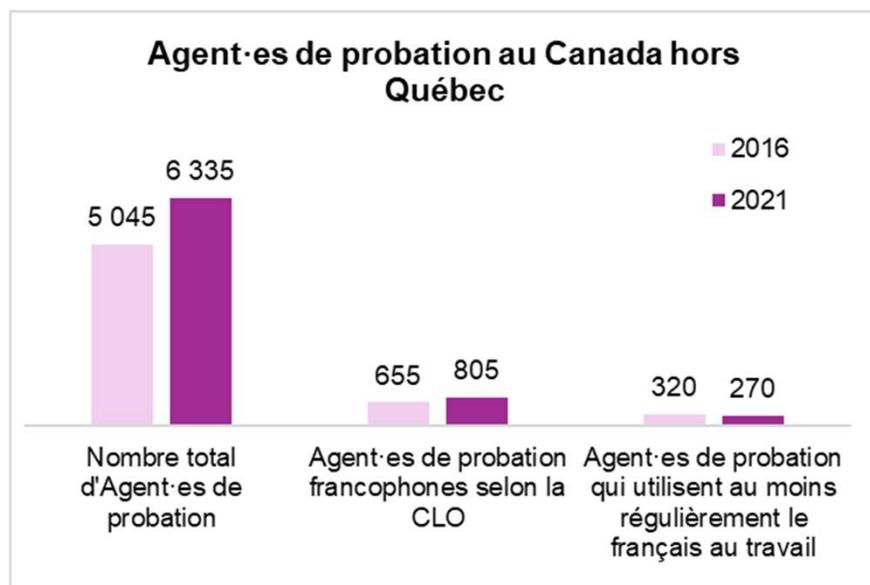


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre d'agent·es de services correctionnels francophones est très faible, comme à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les territoires. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·les francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

# LES AGENT·ES DE PROBATION

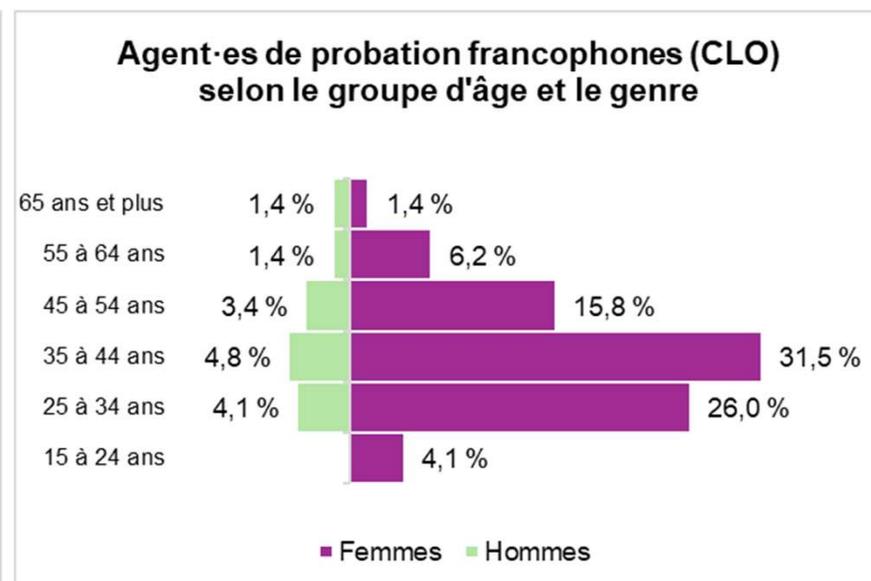
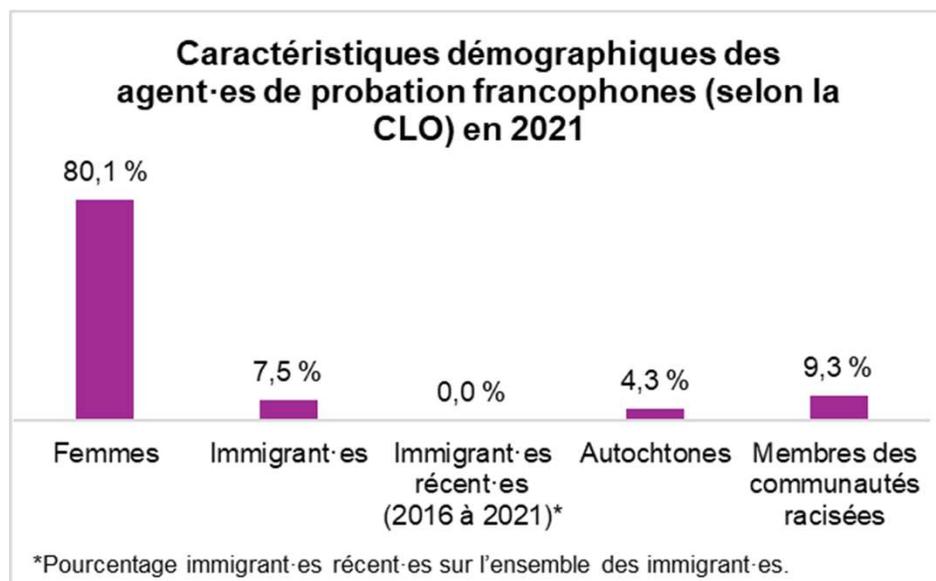
*Ce code de la CNP regroupe les agent·es de probation, de libération conditionnelle et de classement. Les agent·es de probation sont responsables de surveiller la conduite et le comportement des contrevenant·es en probation. Les agent·es de libération conditionnelle, quant à eux/elles, encadrent la réinsertion sociale de personnes qui purgent une partie de leur peine en libération conditionnelle dans la société. Les agent·es de classement évaluent les détenu·es incarcéré·es et élaborent des programmes de réhabilitation adaptés. Ces professionnel·les peuvent travailler tant au niveau fédéral que provincial, que ce soit dans la collectivité ou dans des établissements correctionnels.*

Le nombre d'agent·es de probation francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 655 en 2016 à 805 en 2021. En 2021, les agent·es de probation francophones selon la CLO représentaient 13 % de tous les agent·es de probation (hors Québec). Environ 34 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 49 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES AGENT·ES DE PROBATION FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 80 % des agent·es de probation francophones étaient des femmes, 8 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 4 % étaient des Autochtones et 9 % appartenaient à une communauté racisée . La majorité de ces professionnel·les faisaient partie des groupes d'âge de 25 à 34 ans, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENT-ES DE PROBATION

En 2021, les agent-es de probation qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement, 56 % de ceux-ci/celles-ci demeurant en Ontario, tandis que 45 % de ces professionnel·les qui parlent français habitent dans cette province. Aucun·e agent·e de probation n'a déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans le cadre de son travail à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Alberta, en Colombie-Britannique ou dans les territoires.

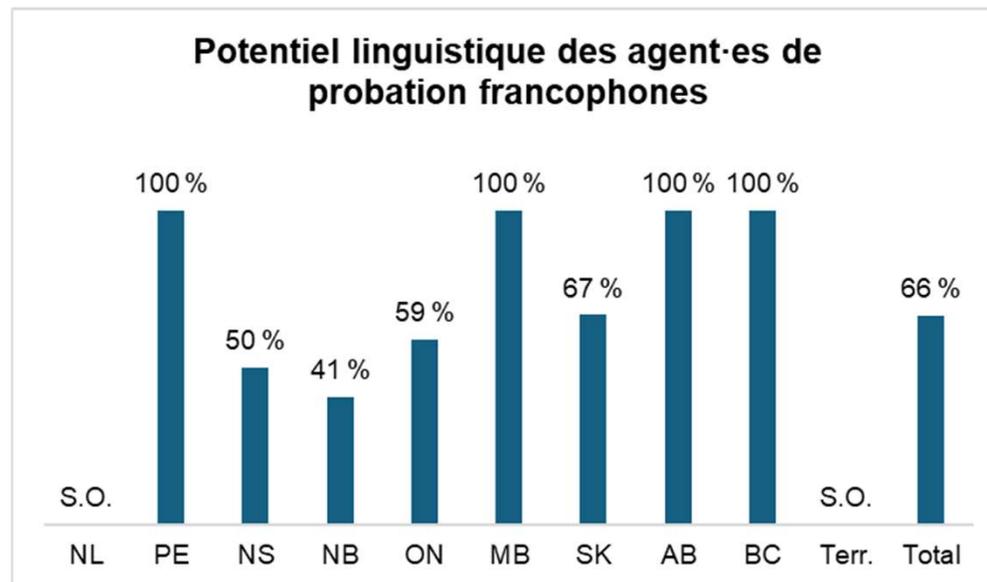
Province ou territoire	Agent-es de probation, toutes langues confondues		Agent-es de probation francophones selon la CLO		Agent-es de probation qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	110	1,7 %	-	-	-	-
PE	50	0,8 %	15	1,9 %	-	-
NS	240	3,8 %	30	3,7 %	15	5,6 %
NB	245	3,9 %	160	19,9 %	95	35,2 %
ON	2 430	38,4 %	365	45,3 %	150	55,6 %
MB	475	7,5 %	20	2,5 %	-	-
SK	515	8,1 %	30	3,7 %	10	3,7 %
AB	890	14,0 %	80	9,9 %	-	-
BC	1 285	20,3 %	105	13,0 %	-	-
Territoires (3)	95	1,5 %	-	-	-	-
Total	6 335	100,0 %	805	100,0 %	270	100,0 %

**Note méthodologique:** Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES AGENT-ES DE PROBATION

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 66 % des agent-es de probation francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun-e professionnel-le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.

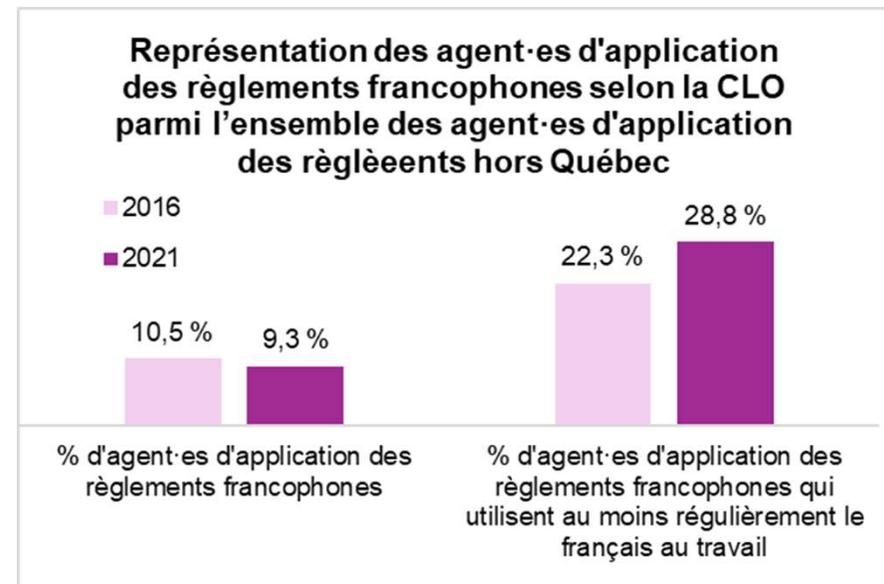
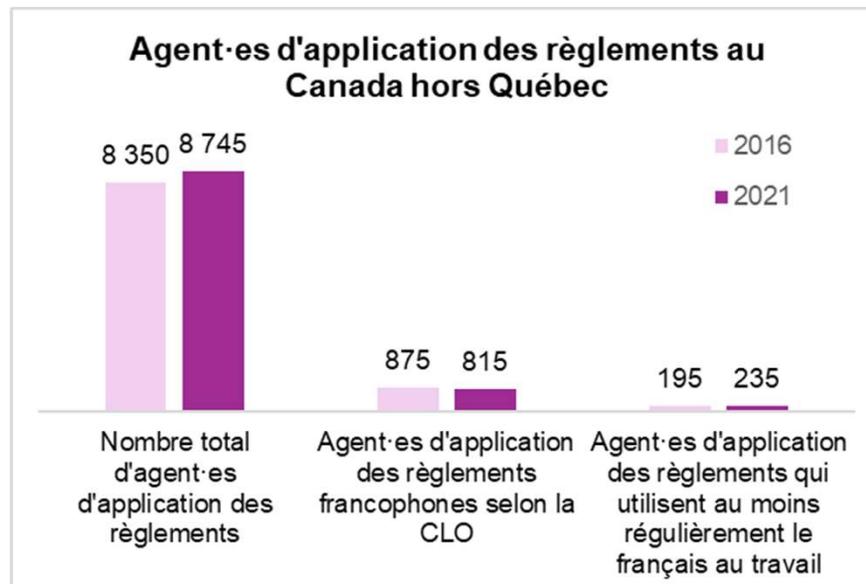


Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre d'agent-es de probation francophones est très faible, comme à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel-les francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun-e professionnel-le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

# LES AGENT-ES D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

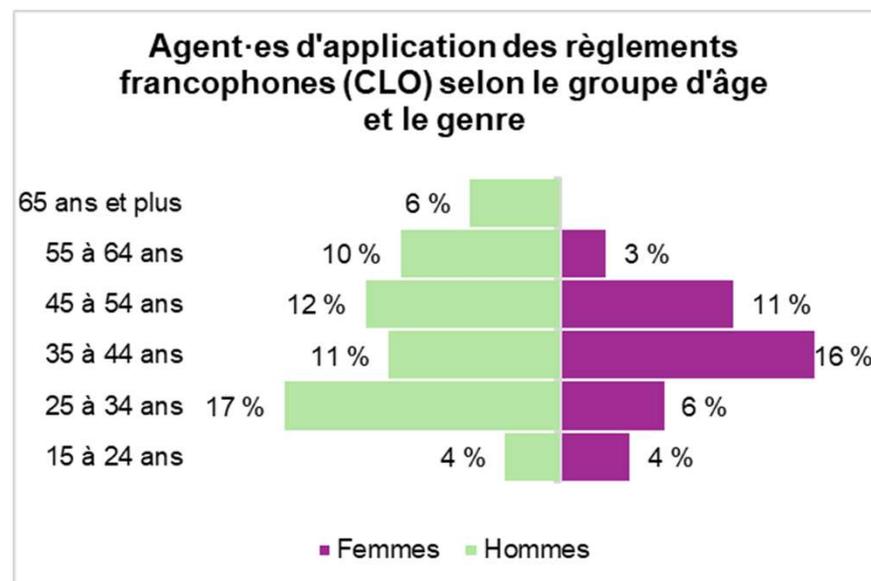
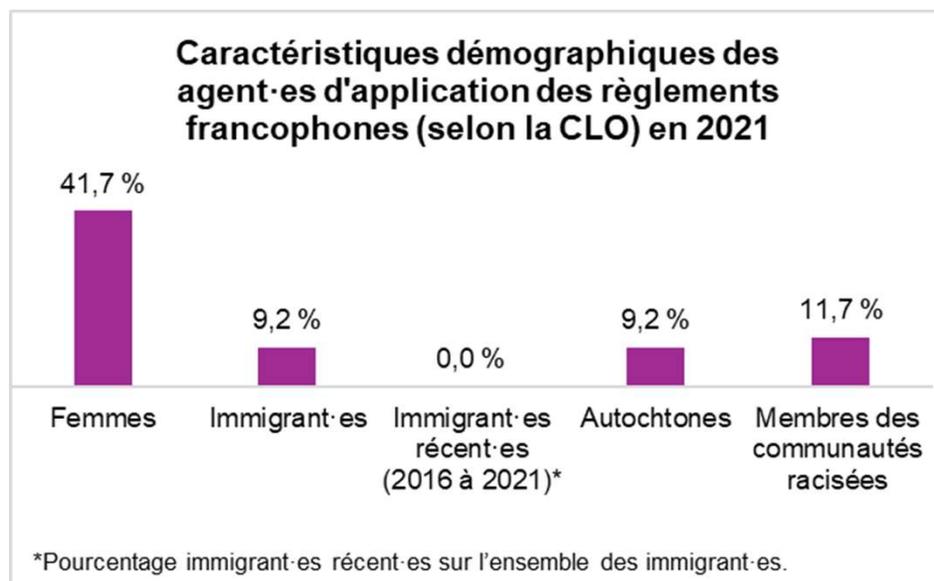
*Les agent-es d'application des règlements font respecter les lois provinciales et les règlements municipaux. Ils/elles occupent des postes variés : agent-es d'application des règlements municipaux, agent-es de contrôle des animaux inspecteur-riche de permis d'alcool, inspecteur-riche des normes du bâtiment.*

Le nombre d'agent-es d'application des règlements francophones selon la CLO au Canada hors Québec est passé de 875 en 2016 à 815 en 2021. En 2021, les agent-es d'application des règlements francophones selon la CLO représentaient 9 % de tous/toutes les agent-es d'application des règlements (hors Québec). Environ 29 % utilisaient le français au moins régulièrement au travail, comparativement à 22 % en 2016.



# CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES AGENT-ES D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS FRANCOPHONES SELON LA CLO

En 2021, 42 % des agent·es d'application des règlements francophones étaient des femmes, 9 % étaient des immigrant·es (aucun·e immigrant·e récent·e), 9 % étaient des Autochtones et 12 % appartenaient à une communauté racisée . Même si les agent·es d'application des règlements sont des majoritairement des hommes, on observe une proportion plus élevée de femmes dans le groupe d'âge de 35 à 44 ans.



# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENT-ES D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

En 2021, les agent-es d'application des règlements qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont plus concentrés géographiquement, 74 % de ceux-ci/celles-ci demeurant en Ontario, tandis que 58 % de ces professionnel-les qui parlent français habitent dans cette province. Toutefois, il est possible que des agent-es d'application de règlements francophones ou bilingues travaillent dans d'autres régions, mais qu'en raison de leur faible nombre, ils/elles sont exclu-es des résultats pour respecter les règles de confidentialité de Statistique Canada.

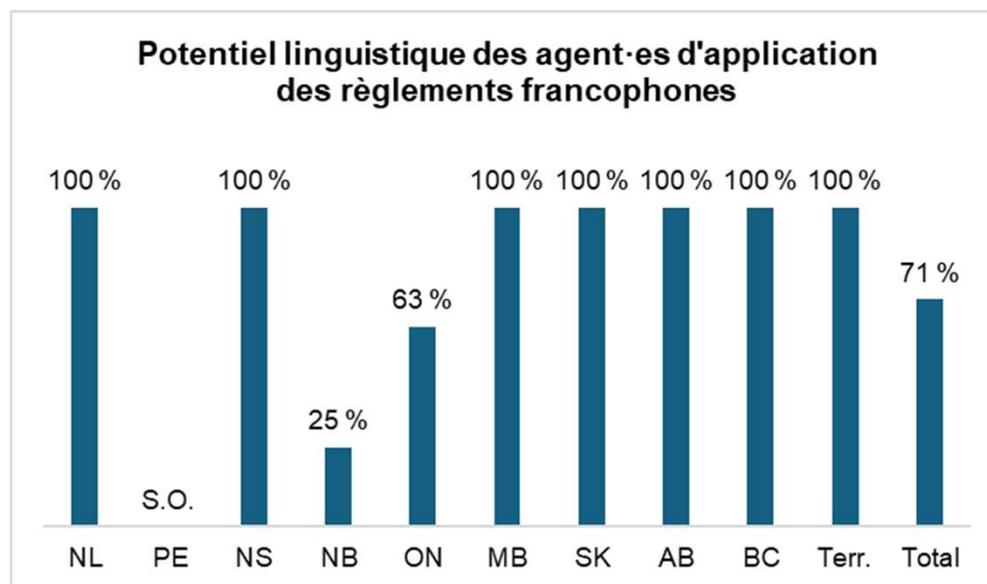
Province ou territoire	Agent-es d'application des règlements, toutes langues confondues		Agent-es d'application des règlements francophones selon la CLO		Agent-es d'application des règlements qui utilisent au moins régulièrement le français au travail	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
NL	105	1,2 %	10	1,2 %	-	-
PE	40	0,5 %	-	-	-	-
NS	250	2,9 %	25	3,1 %	-	-
NB	180	2,1 %	80	9,8 %	60	25,5 %
ON	4 735	54,1 %	470	57,7 %	175	74,5 %
MB	400	4,6 %	30	3,7 %	-	-
SK	280	3,2 %	15	1,8 %	-	-
AB	900	10,3 %	75	9,2 %	-	-
BC	1 735	19,8 %	85	10,4 %	-	-
Territoires (3)	120	1,4 %	25	3,1 %	-	-
Total	8 745	100,0 %	815	100,0 %	235	100,0 %

Note méthodologique: Les résultats inférieurs à 50 doivent être interprétés avec prudence, car plutôt que de tracer un portrait fidèle de la réalité au travail, ils peuvent refléter l'effet des règles de confidentialité de Statistique Canada qui arrondit aléatoirement les données aux multiples de 5.

---

# POTENTIEL LINGUISTIQUE DES AGENT·ES D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Le potentiel linguistique pour l'ensemble du Canada hors Québec semble indiquer que 71 % des agent·es d'application des règlements francophones selon la CLO ne travaillent pas au moins régulièrement en français, bien qu'il se pourrait qu'ils/elles aient la capacité de le faire. Un potentiel linguistique de 100 % indique qu'aucun·e professionnel·le francophone selon la CLO n'utilise le français au travail.



Note méthodologique : l'estimation du potentiel linguistique doit être interprétée avec prudence dans les régions où le nombre d'agent·es d'application des règlements francophones est très faible, comme à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et dans les territoires. Dans ces régions, le bassin de main-d'œuvre est limité, ce qui peut nuancer l'appréciation de la proportion de professionnel·les francophones qui pourraient travailler en français. Dans les provinces où les données n'incluent aucun·e professionnel·le francophone, le potentiel linguistique ne peut pas être calculé et la mention S. O. apparaît dans le graphique.

---

# SOMMAIRE DES TENDANCES

## **Effritement de l'utilisation du français au travail**

En 2021, environ 40 000 professionnel·les de la justice étaient capables de soutenir une conversation en français. De ces personnes, 30,6 % utilisaient le français au moins régulièrement dans le cadre de leur travail. Cette proportion est moins élevée que celle observée en 2016, qui était de 37,3 %.

## **Diminution du nombre de professionnel·les francophones**

En ce qui concerne les professionnel·les de la justice francophones, même si, dans l'ensemble, leur nombre a augmenté depuis 2016, leur nombre a diminué dans les professions suivantes : policier·ères, agent·es d'application des règlements, commis·es des services judiciaires, sténographes judiciaires, transcripteur·rices médicaux·les et personnel assimilé.

## **Répartition géographique inégale des professionnel·les francophones**

Les professionnel·les de la justice qui parlent le français au moins régulièrement au travail sont concentrées géographiquement en Ontario (65 %) et au Nouveau-Brunswick (21 %), ce qui semble indiquer des inégalités sur le plan de l'accès à la justice en français dans les autres provinces et territoires.

## **Main-d'œuvre approchant l'âge de la retraite**

En 2021, les proportions de professionnel·les de la justice âgé·es de 45 ans et plus étaient de 98 % chez les juges, de 78 % chez les officier·ères de direction des services de police, de 60 % chez les juges de paix et les officier·ères de la justice, de 46 % chez les shérifs et les huissier·ères de justice, et de 42 % chez les avocate·es.

## **Potentiel linguistique à exploiter**

L'indicateur du potentiel linguistique laisse penser que la main-d'œuvre francophone possède un potentiel inexploité pour augmenter l'offre de services en français. Toutefois, il s'agit d'une estimation approximative du potentiel linguistique, puisqu'elle n'évalue pas si les professionnel·les francophones selon la CLO possèdent un niveau suffisant de compétence linguistique en français pour répondre aux exigences réelles de la prestation de services de justice.